

AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 12 décembre 2023

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le 12 décembre 2023

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Rapporteure : **Karen SERRES**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

EXPLICATIONS DE VOTE

INTERVENTION
DE MADAME CAROLE DELGA,
PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la dernière assemblée plénière de la mandature.

Avant de dérouler le dernier ordre du jour de cette séance, je souhaite vous remercier toutes et tous pour le travail accompli au sein de l'assemblée pendant 6 ans. Par votre engagement, votre investissement, vos analyses et débats, vous avez œuvré activement à l'élaboration de pas moins de 65 avis et contributions, incluant ceux qui seront présentés plus tard.

Six ans d'action diversifiée et novatrice

Nous avons su ainsi aborder des thèmes majeurs d'intérêt régional, parfois au cœur de l'actualité au bénéfice des habitants et des acteurs économiques, sociaux de l'Occitanie : développement des filières agri-agro, autonomie alimentaire, Grand débat national, universitarisation des formations paramédicales, économie bleue, environnement et santé, déserts médicaux, EHPAD, effets de la réforme de la formation professionnelle, numérique et territoires, schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), énergies décarbonées, eau, ruralités, logement, loi 3DS, transformation du bois, schémas régionaux, Contrat de plan État-Région (CPER), fonds européens, orientations budgétaires, budget primitif, formation tout au long de la vie et enseignement supérieur, engagement des jeunes...

Au-delà des rapports votés, ensemble nous avons défendu de grands dossiers qui ont abouti :

Le financement des infrastructures ferroviaires

- Nous avons proposé et porté le modèle financier pour la réalisation du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) qui a pour objectif de répondre à la fois aux enjeux de mobilité longue distance, de développement des trajets du quotidien et du fret ferroviaire. Cette proposition est l'adaptation juridique de la loi de juin 2010 qui permet la réalisation du Grand Paris Express par un emprunt sur 40 ans et des taxes dédiées. Ce modèle a été repris dans la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (publication au Journal officiel du 26 décembre 2019), issu du lobbying du CESER et de l'association Eurosud Team que je préside. Les LGV Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan sont lancées, ayant reçu les financements nécessaires des collectivités territoriales concernées, de l'État et de l'Europe. Le CESER vient de donner son avis sur les Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) qui font partie intégrante de ce GPSO, dans le cadre de l'enquête publique environnementale ouverte ; ces aménagements doivent permettre d'avoir davantage de trains pour une mobilité durable. Le CESER précise que ces AFNT sont un maillon indispensable à la réalisation de la LGV Bordeaux-Toulouse.
Toujours en termes de mobilités, nous continuons à soutenir le financement des lignes intermédiaires dites petites lignes.
- Le sauvetage du Groupe Latécoère ; le 23 juillet 2020, j'ai participé à la préfecture de région à la rencontre avec la ministre de l'Industrie Agnès PANNIER-RUNACHER : 5 sites devaient être fermés, 5 jours après, le Groupe était convoqué à Bercy et les sites ont été maintenus.

- Le projet de recherche MUSE « Montpellier Université d'Excellence » labellisé I-SITE et financé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) qui permet de reconnaître l'excellence de la recherche menée par l'Université et son rôle pour l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire de l'académie de Montpellier ; le projet TIRIS « *Toulouse Initiative for Research's Impact on Society* » pour l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMIP), lauréat de l'appel à projets PIA 4 « Excellence sous toutes ses formes » le 12 juillet 2022, qui rassemble la communauté d'enseignement supérieur et de recherche toulousaine autour d'un objectif commun : mobiliser les excellences scientifiques, renforcer l'excellence disciplinaire qui caractérise le site au travers d'initiatives interdisciplinaires et intersciences, pour accompagner les transitions et ainsi contribuer à la construction du monde de demain. Ce succès atteste du haut niveau académique du site toulousain et de son potentiel à devenir une grande université de recherche, pour avoir une visibilité internationale et la possibilité d'être ainsi éligible aux appels à projets ouverts aux grandes universités.

Le CESER a soutenu la filière automobile vouée à des mutations technologiques et au développement à marche forcée de véhicules électriques en raison de la crise du diesel qui impactent la pérennité des emplois depuis 8 ans. Aujourd'hui, 12 décembre le Groupe BOSCH va assurer au site de Rodez des produits nouveaux pour sécuriser le nombre d'emplois prévus dans l'accord du 9 décembre 2021 et qui fera l'objet d'un avenant sécurisant l'emploi jusqu'en 2030. Ce principe renforcera les organisations syndicales signataires de l'accord (CGC, Solidaires et CGT) pour une durée de 7 ans.

Pour un grand service public de l'énergie à partir de 2 énergies pilotables, l'hydraulique et le nucléaire, avec le soutien des énergies intermittentes

Le rapport voté par le CESER le 22 juin 2022 sur les énergies décarbonées a permis la réhabilitation de la filière nucléaire et du nouveau nucléaire ainsi que de l'hydroélectricité, première source d'électricité renouvelable en France ainsi que des énergies intermittentes ou issues de la méthanisation ou de la filière bois (granulés), et l'affirmation de la création d'un grand service public de l'énergie.

Même accompagnement du CESER en 2021 d'une proposition de fabrication de produits sanitaires et médicaux portée par 3 entreprises régionales aux activités et compétences complémentaires ; des produits 100 % cellulose, renouvelables et biodégradables, et 100 % made in Occitanie, à partir de la pâte à papier.

La défense de la laïcité, de la mise en place de formations dédiées et à destination de tous, et de notre modèle républicain, la lutte contre les violences faites aux femmes sont des thèmes sur lesquels le CESER s'est mobilisé et qui devront faire l'objet de travaux spécifiques.

Cette mandature a été impactée par la crise sanitaire Covid-19 ; le CESER a su s'adapter rapidement et poursuivre son activité, au service des Occitans en travaillant avec l'État et la Région au sein de la cellule de continuité de l'activité économique mise en place. Nos 81 organisations ont su faire remonter les difficultés rencontrées par les entreprises, les agriculteurs, les habitants...leurs attentes...et le CESER a ainsi alimenté des Lettres d'information. Nous avons aussi su continuer à produire des rapports et à les adopter en séances plénières dématérialisées.

Ce même engagement au service des habitants, nous l'avons poursuivi au moment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie avec ses conséquences économiques en Europe et dans le monde. Nous avons pris conscience de l'urgence et de la nécessité de regagner nos souverainetés énergétique, industrielle de défense et alimentaire. Le CESER a fait des propositions en ce sens dans son dernier Avis sur les énergies décarbonées. La Région nous a suivis.

Pour une écologie inclusive

Le changement climatique impacte notre région comme partout ailleurs, aussi, vous avez su contribuer aux rapports votés depuis 2018 sur le sujet et à la réussite des manifestations que le CESER a organisées, telles que :

- La conférence internationale sur la pollution par les plastiques « Sauvons la Méditerranée » du 29 septembre 2022 qui s'est tenue dans le cadre de l'Eurorégion sous la Présidence de l'Occitanie. Le CESER Occitanie a organisé avec les CES espagnols de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, mais aussi du Sud de la France et de la côte méditerranéenne de l'Espagne, cette journée dédiée au sujet de la pollution par les plastiques en Méditerranée. Un travail de construction transfrontalier mené par le CESER Occitanie sur plusieurs mois, la recherche de nombreux contacts ont permis la participation d'une trentaine d'entités publiques et privées venant de 10 régions ou pays de la Méditerranée. Ils ont partagé leurs connaissances et les solutions mises en place. Le but étant de rendre visibles des solutions innovantes appliquées au niveau méditerranéen pour que tous les acteurs puissent s'engager en faveur de la préservation de la Méditerranée : de la société civile aux pouvoirs publics et aux initiatives du secteur privé.

Cet événement qui a rencontré un fort succès auprès de la population et a mobilisé près de 300 acteurs était le premier pas pour construire une coopération plus large tout le long de la Méditerranée. À l'initiative du CESER Occitanie, il a été proposé d'élargir cette communauté à la Région de Murcie, à la Communauté valencienne et à l'Andalousie. L'Arc Méditerranéen était né !

Premier objectif, partager et capitaliser les informations en possession des organismes de recherche autour de trois axes :

- Connaissance de la pollution,
- Recyclage,
- Produits / Matériaux de substitution.

Pour combattre et agir sur ce type de pollution, nous devons améliorer notre connaissance de la pollution en Méditerranée et être en capacité de la mesurer pour savoir si les actions menées sont utiles, s'il faut réorienter les mesures prises, etc. À ce jour, il existe de la data pour les océans, mais il faut l'améliorer pour la Méditerranée. Nous avons travaillé en étroite concertation avec nos homologues des CES et CESC concernés pour aboutir à la validation d'une Charte du réseau des CES de l'Arc Méditerranéen. Le 1^{er} décembre, avec l'accord du Bureau, j'ai signé au nom du CESER avec mes homologues des CES de l'Arc méditerranéen, la Charte constitutive de la Conférence des CES de l'Arc méditerranéen, tel que nous nous y étions engagés. Dans ce cadre, seront poursuivis les objectifs de création d'un observatoire par la mise en réseau des laboratoires de recherche des différents pays qui travaillent sur le sujet de la pollution plastique, de participation aux différents événements internationaux qui œuvrent à la préservation des milieux marins, d'organisation d'un forum international de la Méditerranée par l'Union européenne. J'en assure la présidence avec le vote unanime de mes collègues à l'issue de la signature de la charte qui crée le réseau le 1^{er} décembre 2023 à Valence.

La feuille de route que nous avons votée prévoit un travail en commun sur la ressource en eau ! La Catalogne finance des bateaux-citernes qui depuis Marseille transportent de l'eau du Rhône pour alimenter en eau potable la ville de Barcelone.

- La conférence-débat sur l'urgence climatique et la transformation de nos modèles avec la participation du Directeur de TSE (Toulouse School of Economics), Christian GOLLIER, a permis l'échange avec plus de 150 participants.

La prospective territoriale portée par le CESER

Je tiens également à saluer le travail remarquable de la Section prospective pendant cette mandature, « Les Chemins 2050 », réalisé par vous, conseillères et conseillers et personnalités extérieures. Ce travail a servi de base pour l'organisation du colloque de prospective territoriale régionale au mois de juin 2023, permettant de montrer ce que peut être l'utilité d'une réflexion prospective lorsque des choix doivent être faits et dont les effets auront des incidences à moyen et long termes ; un outil utile pour tous les décideurs et acteurs institutionnels, politiques et économiques. La loi 3DS du 21 février 2022 renforce les compétences des CESER en matière de prospective en leur donnant pour mission de conduire des études de prospective territoriale régionale. Notre Section vient d'engager une réflexion sur de nouvelles méthodologies de travail qui pourraient permettre au CESER de pouvoir répondre aux sollicitations de l'État et de la Région en matière de prospective, et à la Section d'être plus réactive quant aux sollicitations des Commissions pour alimenter leurs travaux et de pouvoir produire des éclairages sur des thématiques diverses. Merci à Claude DUPUY et toute son équipe d'avoir beaucoup et bien travaillé.

Une feuille de route avec la Région

Enfin, il nous faut remercier le Conseil régional, la Présidente de Région, les conseillères régionales, les conseillers régionaux et l'administration pour la qualité de la collaboration au cours de ces 6 années. Pas-à-pas, nous avons renforcé nos relations pour bâtir cette grande région sur un socle de politiques régionales élaborées pour plus de justice sociale et environnementale, un aménagement équilibré du territoire, des souverainetés industrielle, énergétique, sanitaire et alimentaire, et la réalisation des transitions écologique et énergétique.

Nous avons fait vivre la feuille de route que nous avons proposée et fait partager le 02/12/2020.

Nos deux assemblées ont d'ailleurs expérimenté ces 2 dernières années de nouvelles méthodes de travail qui ont donné satisfaction : en 2022, il y a eu l'organisation d'une démarche d'immersion expérimentale sur le thème des bois flottés sur le littoral occitan, associant élus régionaux, conseillers CESER et personnels techniques des 2 assemblées. Dans le cadre de la compétence que lui confère la loi NOTRe en termes de contribution à l'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales, le CESER est engagé depuis 2021 dans une démarche d'évaluation du Plan « Économie résiliente, sociale et solidaire » du Pacte vert régional adopté en novembre 2020 (participation à la co-construction du cahier des charges de l'évaluation et du référentiel d'évaluation à expérimenter sur des dispositifs tels le Pack zéro emballage, le Pass commerce de proximité...).

Tout ce travail réalisé méritera un suivi sous la prochaine mandature qui débutera au 1^{er} janvier 2024.

Les derniers travaux de la mandature

Nous allons débuter nos travaux qui vont se dérouler sur la journée.

Ce matin, nous examinerons trois projets d'Avis :

- « Avis du CESER sur le Budget primitif 2024 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », préparé par la commission « Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et Évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE. La Rapporteuse est Karen SERRES ;
- « Jeunesse(s) et engagement(s) en Occitanie, comprendre, encourager et accompagner », élaboré par la commission « Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société » présidée par Olivier-Ronan-RIVAT. La Rapporteuse est Émilie VARRAUD ;
- « Formation tout au long de la vie et enseignement supérieur : transitions et évolution des métiers », préparé par la commission « Enseignement supérieur - Recherche – Valorisation – Transfert -Innovation », présidée par Alain RADIGALES. La Rapporteuse est Élisabeth LAVIGNE.

Pour ces deux derniers rapports, en raison d'un empêchement, aujourd'hui c'est Beatriz MALLEVILLE qui présentera le projet d'Avis « Jeunesse(s) et engagement (s) en Occitanie » et Isabelle MONTIER, celui sur la « Formation tout au long de la vie et enseignement supérieur : transitions et évolution des métiers ».

Cet après-midi seront présentés :

- Le nouveau Règlement intérieur, par Pierre-Jean GRACIA, et dont les modifications ont été approuvées par le Bureau du CESER du 20 novembre 2023 ;
- Le projet d'Avis « Le Fonds souverain régional pour l'ARIS » élaboré par la commission « Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire » présidée par Éric LALANDE. Le rapporteur est Xavier PETRACHI ;
- Le rapport d'étape sur le Plan régional Eau, fruit du travail des commissions « Espace et Développement rural – Agri-Agro – Forêt – Bois - Alimentation » et « Méditerranée – Littoral – Relations internationales », présidées respectivement par Denis CARRETIER et Marc CHEVALLIER. Yann FORTUNATO présentera ce document.

Je remercie l'ensemble des commissions et leurs présidents, les rapporteur.e.s, les conseillères et conseillers, les chargés de mission et leurs assistantes pour leur investissement et le travail produit.

Le Budget primitif

Bâtir un budget prévisionnel dans un contexte aussi incertain, à tous les niveaux (international, national, local) et sur tous les plans (économique, climatique, social, géopolitique, financier, etc.) relève presque de la quadrature du cercle. C'est pleinement conscient de cette difficulté que le CESER proposera son analyse du Budget primitif 2024 de la Région Occitanie.

L'engagement des jeunes : un enjeu majeur de société

La jeunesse contribue à développer la résilience des communautés et à stimuler le progrès.

La crise Covid-19 a particulièrement impacté les jeunes de notre pays, de notre région ; leur moral a été fortement atteint, ils ont plus de mal à se projeter dans l'avenir. La pandémie a porté un sérieux coup à l'emploi, aux études, à l'apprentissage des jeunes. Ces éléments sont des freins à leur engagement en plus des problèmes de mobilité, de logement, de transport qui apparaissent particulièrement dès lors qu'ils habitent en milieu rural.

Toutefois, on observe que les jeunes continuent d'être animés par certaines causes qu'ils jugent importantes pour leur avenir et leur bien-être moral : éducation, sport, culture, climat ou environnement. Moteurs du changement et essence de notre société de demain, il est essentiel d'être à l'écoute des jeunes et de leurs besoins.

Dans ce contexte, le Conseil régional d'Occitanie, chef des politiques Jeunesse, doit être attentif aux attentes des jeunes et travailler de concert avec les réseaux associatifs et les professionnels de la jeunesse.

Le CESER s'est emparé de cette question de l'engagement selon quatre axes :

- Co-construire des politiques de jeunesse transversales et cohérentes ;
- Faciliter leur engagement et mieux les informer dans leur territoire de vie ;
- Encourager, accompagner et valoriser leur engagement ;
- Accompagner les porteurs de projet.

Le CESER préconise en particulier de :

- Reconnaître l'expertise et la légitimité des corps intermédiaires, interlocuteurs privilégiés pour les questions liées à la jeunesse, et favoriser leur collaboration et les partenariats ;
- Renforcer les dispositifs en faveur des jeunes tels que les structures d'information jeunesse et y inclure des sources d'information sur l'offre d'engagement existante sur le territoire ;
- Allouer plus de temps aux encadrants et des financements adéquats et durables par des subventions spécifiques, des programmes de soutien financier visant à renforcer les ressources disponibles pour les associations.

La formation tout au long de la vie et enseignement supérieur : transitions et évolution des métiers

L'évolution rapide des métiers, sous l'impulsion de la transition numérique et de la transition écologique, appelle à une révision des approches en matière de formation. L'obsolescence des compétences s'accélère et il devient impératif de se former tout au long de la vie : pour consolider ou actualiser ses connaissances et savoir-faire ; mais aussi dans une démarche d'épanouissement personnel et professionnel. Le CESER propose un projet d'Avis axé sur le développement d'une offre de formation tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur, qui réponde aux enjeux des transitions et de l'évolution des métiers.

Le Fonds souverain régional pour l'ARIS – Volet 1

L'Agence régionale des investissements stratégiques (ARIS) n'a, à ce jour, que deux années d'existence. Elle a investi dans 14 projets d'entreprises en région, pour la plupart depuis 2022. Le Fonds souverain régional, quant à lui, a été matérialisé dans la Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique (SRESTE 2022-2028) votée fin 2022.

Les outils du Fonds souverain régional, dont l'ARIS, ont pour vocation de générer un effet de levier auprès de co-investisseurs privés. Ils se veulent complémentaires aux interventions directes et indirectes du Conseil régional en faveur des entreprises et du développement économique de l'Occitanie.

Plan régional Eau

Il vous sera présenté le rapport d'étape sur le Plan régional Eau qui posera les éléments d'analyse et identifiera les axes de travail sur lesquels le futur avis pourrait prioriser sa réflexion. Il appartiendra à la nouvelle mandature de s'en emparer.

En France et en Occitanie, les impacts du changement climatique sur l'eau sont déjà perceptibles. Ils vont aller en s'accroissant. Un manque d'eau de 2 milliards de m³ d'eau en France en 2050 sur la demande reste stable. En Occitanie, on prévoit un déficit de 100 à 200 mm par an par rapport au cumul annuel moyen de 1976-2005. En conséquence, un allongement moyen de la période de sol sec en Occitanie de l'ordre de 2 mois à 4 mois est envisagé. Suite à l'adoption par le Conseil régional d'un « Plan régional Eau », le CESER a produit une contribution s'appuyant sur les éléments déjà exprimés et validés comme le rapport sur les SDAGE adopté le 23 novembre 2021.

Ce sujet de l'eau, particulièrement crucial pour notre région d'Occitanie, a donné lieu le 06 décembre 2023 à Narbonne à un colloque d'une grande ampleur. Il a été porté et organisé en quelques semaines par le CESER et les chambres consulaires ainsi que par Gérard BERTRAND. Quelque 700 participants ont écouté et partagé des trajectoires et des solutions à adopter pour faire face à l'installation de longues périodes de sécheresse dans le Sud de la France. Tous ont dit la nécessité d'agir vite et de desserrer certains freins administratifs et réglementaires. La Présidente de Région a rappelé qu'un

budget de 160 millions d'euros avait été voté pour le Plan Eau jusqu'en 2030 et elle a conforté les intervenants en annonçant qu'elle avait « demandé au Président de la République une souplesse dans les autorisations de réutilisation des eaux usées ».

La Banque des territoires va elle aussi mobiliser 4 milliards d'euros de prêts d'ici à 2028 dans le cadre de son nouveau plan stratégique. Ces prêts qui permettent de financer tous types de projets comme la sécurisation des approvisionnements, la diminution des fuites sur les réseaux, la protection des nappes, la diminution de la pollution, la REUT (réutilisation des eaux usées traitées) sont à la disposition des collectivités et sont malheureusement peu sollicités sur la région Occitanie et lorsqu'ils le sont, il s'agit de faibles montants (en moyenne 1 million d'euros). Il faut également améliorer la cartographie des réseaux pour lesquels les informations se sont perdues au cours du temps, environ 50 % du réseau français n'est pas cartographié. Il y a beaucoup à faire dans tous les domaines et le CESER se félicite d'être un acteur visible et apprécié dans la prise en compte de cette question qui impacte durablement les décennies à venir tant sur le plan de la population que de la souveraineté alimentaire, que du développement économique, de l'entretien des espaces, etc. Sans eau, il n'y a ni agriculteur, ni agriculture, ni agroalimentaire.

Il sera primordial pour l'Occitanie de réaliser des projets à l'échelle du territoire, car il conviendra de poser la question des besoins en termes de projets pour notre région. Un comité de pilotage se tiendra dès le 10 janvier 2024, les rendez-vous sont déjà pris avec les conseillers du Président de la République, l'Europe et la Banque des territoires.

Le 8 décembre, le Conseil régional de l'agriculture a tenu une conférence sur l'eau, avec Madame la Présidente de la Région à l'ouverture et Monsieur le Préfet de région en conclusion ; l'amphi de l'ex Midi-Pyrénées était très bien rempli, une très grande mobilisation de toutes les filières des 13 départements était présente avec les chambres d'agriculture et les organisations syndicales, une grande impatience sur l'urgence pour sécuriser la ressource en eau si l'on veut éviter que les gens se détournent des métiers et rendent impossible le renouvellement des générations.

Le Règlement intérieur

Conformément à la décision du Bureau du 02 octobre 2023, un groupe de travail respectant la parité entre les collègues et la parité femmes-hommes, composé de de conseillères et conseillers, membres du Bureau du CESER a « toiletté » le règlement intérieur. Trois réunions se sont tenues, les 10 et 26 octobre et le 8 novembre 2023.

Ce document a été présenté et adopté à l'unanimité lors du Bureau du 20 novembre.

Il sera présenté pour vote à l'Assemblée par Pierre-Jean GRACIA.

La nouvelle mandature

Toutes les organisations figurant dans l'arrêté de composition publié le 22 novembre 2023, ont reçu un courrier par lequel Monsieur le Préfet leur demande de procéder à la nomination des représentants nominatifs au CESER avant le 15 décembre 2023. Nous ne connaissons donc la composition nominative du CESER que la semaine prochaine au mieux.

Je vous demande d'ores et déjà de noter, si ce n'était déjà fait, la date de l'installation de la nouvelle mandature : mardi 30 janvier à l'Hôtel de Région de Toulouse, salle Charles de Gaulle en présence de Monsieur le Préfet, Pierre-André DURAND.

Je vous remercie chaleureusement toutes et tous pour votre investissement et le travail accompli au service de l'intérêt général. Je me réjouis que nos rapports aient le courage d'aborder des sujets de

société et d'avenir qui ne sont pas toujours consensuels, mais toujours en interconnexion avec la préoccupation des citoyens et les problèmes de notre région et de notre pays.

Je souhaite que demain 13 décembre, la candidature de Montpellier Capitale européenne de la Culture soit retenue par le jury.

Nous avons apporté une contribution complémentaire qui a fait l'objet d'une page dans le dossier de la Métropole de Montpellier, inscrivant l'excellence culturelle, patrimoniale, architecturale et universitaire dans un environnement fait d'une mosaïque de territoires d'exception par les vignobles et l'œnotourisme.

Demain le CESER sera invité par l'État à signer le pacte pour l'avenir de la plateforme aéroportuaire de Toulouse à l'horizon 2050. Le CESER a obtenu la nomination d'un directeur de projet, surtout il embarque dans cette signature les territoires d'influences qui sont des territoires d'industrie.

Les Collectivités du Gers et du Tarn-et-Garonne nous en sont reconnaissantes.

C'est aussi cela le CESER en Occitanie !

À la fin du mois, la mandature actuelle arrivera à son terme et il appartiendra à l'administration de gérer les affaires courantes à compter du 1^{er} janvier jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée le 30 janvier 2024 par le Préfet de région.

L'arrêté préfectoral portant composition du CESER Occitanie est paru au recueil des actes administratifs spécial le 22 novembre 2023 : nous connaissons par conséquent la liste des organisations qui seront représentées.

L'arrêté constatant la désignation des membres du CESER doit paraître au plus tard le 31 décembre.

Certains d'entre vous ont fait le choix de ne pas reconduire leur candidature, d'autres reviendront. Sachez que j'ai eu la chance de travailler avec des personnes impliquées, mobilisées pour faire aboutir nos autosaisines et saisines, nos manifestations. Sans vous, j'aurais eu du mal à défendre les positions du CESER, et les avis très majoritairement votés. Je vous réitère mes remerciements.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 12 décembre 2023

AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avis adopté

Suffrages exprimés : 131

Pour : 127

Contre : 0

Abstentions : 4

Rapporteure : **Karen SERRES**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Finances - Politiques contractuelles - Europe - Suivi et Évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE.

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées, citées ci-dessous, dont les exposés nourrissent le présent Avis :

Madame Muriel ABADIE

Vice-Présidente du Tourisme durable, loisirs et thermalisme
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Jalil BENABDILLAH

Vice-Président de l'Économie, Emploi, Innovation et Réindustrialisation
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Stéphane BÉRARD

Vice-Président des Finances, Ressources Humaines et Evaluation/Prospective
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Vincent BOUNES

Vice-Président de la Santé
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Florence BRUTUS

Vice-Présidente de l'Aménagement, Cohésion des territoires et Ruralité
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Marie CASTRO

Vice-Présidente de la Formation professionnelle
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON

Vice-Président de la Souveraineté alimentaire, Viticulture et Montagne
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Didier CODORNIU

Vice-Président de la Méditerranée
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Kamal CHIBLI

Vice-Président de l'Éducation, Orientation, Jeunesse et Sports
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Claire FITA

Vice-Présidente de la Culture pour tous, patrimoine et langues régionales
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Gaël L'AOT

Inspecteur Général des Services
Optimisation de la Gestion Régionale
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Vincent LABARTHE

Vice-Président de l'Agriculture et de l'Enseignement agricole
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Agnès LANGEVINE

Vice-Présidente du Climat, du Pacte vert et de l'Habitat durable
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Élisabeth LASKAWIEC

Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Bernard MIFSUD

Directeur adjoint des Finances et du Contrôle de Gestion
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Nadia PELLEFIGUE

Vice-Présidente de l'Enseignement supérieur, Recherche, Europe et Relations Internationales
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Marie PIQUÉ

Vice-Présidente des Solidarités, services publics et vie associative
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commission
« Finances – Politiques contractuelles – Europe - Suivi et Évaluation des politiques publiques »

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice-Président

Henri SALLANABE

Secrétaire

Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Les membres

Sébastien ALBOUY
Jean-Pierre ARCOUTEL
Jean-Marie BEZ
Marc BORNERAND
Jérôme CAPDEVIELLE
Christian CARLES
Nathalie CASALÉ
Michel CHÉRIF
Sophie COLLARD
Serge CRABIÉ
Betty DEBOURG
André DUCOURNAU
Bruno DUMAS
Claude DUPUY
Guy DURAND
Jean FUENTES
Sophie GARCIA
Pierre-Jean GRACIA
Claudie HOUSSARD

Anne-Rose LE VAN
Béatriz MALLEVILLE
Sabine MASERATI
Odile MAURIN
Valérie MAZOUIN
Jean-Jacques MINANA
Pierre MOURET
Laurent NGUYEN
Florian PASCUAL
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Alain RIVIÈRE
Géraldine RUSCASSIER
Karen SERRES
Geneviève TAPIÉ
Luc TOUCHET
Sylvain VIDAL
Jean-Marc VIGUIER

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	5
PARTIE I : DES RECETTES VARIABLES ET CONTRAINTES	7
I. DES RECETTES « RECENTRALISÉES » SUR LESQUELLES LA COLLECTIVITÉ N'A PAS DE PRISE	7
1. Les deux principales recettes, TVA et TICPE, dépendent de la conjoncture nationale	7
2. Les dotations d'État dépendent des choix du gouvernement.....	8
3. Les fonds européens dépendent logiquement de l'Union européenne et de l'État français.....	8
4. Le seul levier fiscal, la taxe sur les cartes grises, dépend de l'immatriculation des véhicules	8
5. Les recettes ne dépendent plus de l'activité économique du territoire.....	9
II. UNE FISCALITÉ EN CONTRADICTION AVEC LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE	9
1. La fiscalité est basée sur des recettes « carbonées ».....	9
2. ... à contrecourant des objectifs de transition écologique portés par la stratégie REPOS	10
III. VARIABILITÉ DES RECETTES ET ENDETTEMENT EXPLIQUENT LA PRUDENCE DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE	10
1. Des recettes de TVA estimées à 4 %, niveau inférieur à l'estimation de l'État (4,5 %).....	10
2. Le recours à l'emprunt baisse en raison du niveau d'endettement	10
3. Les dépenses de fonctionnement diminuent pour maintenir l'autofinancement brut à 500 millions d'euros	10
4. Les dépenses d'investissement baissent, mais restent à un niveau conséquent	11
IV. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	12
1. Absence d'autonomie fiscale de la Région	12
2. Des ressources insuffisantes au regard des besoins d'investissement	12
3. Un manque de lisibilité sur l'évaluation	13
4. Transmission trop tardive du Budget vert pour l'intégrer à l'analyse	13
PARTIE II : POUR QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES ?	15
I. QUELLES SONT LES COMPÉTENCES INVESTIES ?.....	15
II. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS.....	15
COMMISSION 1 : « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement »	16
COMMISSION 2 : « Espace et développement durable, Agri Agro, Forêt, Bois, Alimentation »	17
COMMISSION 3 : « Activités et mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire »	18
COMMISSION 4 : « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation »	19
COMMISSION 5 : « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »	20
COMMISSION 6 : « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »	21
COMMISSION 7 : « Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »	22

III. CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	23
1. Le CESER considère positivement.....	23
1.1. Le maintien et le développement des dispositifs de soutien à l'activité, au développement territorial, à la recherche	23
1.2. Le maintien des engagements pris sur les transports	23
1.3. Le développement de nouveaux services et dispositifs	23
2. Le CESER regrette	23
2.1. Le manque de lisibilité sur les budgets annoncés	23
2.2. Le manque d'information sur les Agences régionales.....	24
2.3. Le manque de visibilité et d'anticipation	24
2.4. Le manque d'évaluation	24
2.5. La baisse des financements sur des compétences majeures, et vecteurs d'inclusion sociale	24
IV. PRÉCONISATIONS	24
1. Étendre la stratégie d'évaluation du Budget vert au Budget sensible au genre.....	24
2. Rendre lisible la stratégie d'anticipation.	26
3. Rendre lisible la stratégie d'investissement	26
CONCLUSION	27
ANNEXES	31
I. COMMISSION 1 : « Aménagement Du Territoire, Politiques Environnementales et Énergétiques, Transports, Infrastructures, Numerique, Logement »	33
II. COMMISSION 2 : « Espace Et Développement Rural, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation »	36
III. COMMISSION 3 : « Activités Et Mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire »	39
IV. COMMISSION 4 : « Enseignement Supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation »	42
V. COMMISSION 5 : « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société ».....	45
VII. COMMISSION 6 : « Méditerranée, Littoral, Relations Internationales»	49
VII. COMMISSION 7 : « Santé, Sport, Culture, Cohésion Sociale ».....	52

PRÉAMBULE

Le 27 novembre 2023, Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget de la Région Occitanie, Monsieur Gaël L'AOT, Inspecteur général des services - Optimisation de la gestion régionale, Madame Élisabeth LASKAWIEC, Directrice des finances et du contrôle de gestion et Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint, ont présenté les éléments proposés au Budget primitif 2024 (BP 2024) devant les membres du CESER.

Cette présentation a été suivie d'auditions des Vice-présidents du Conseil régional dans les huit commissions sectorielles du CESER.

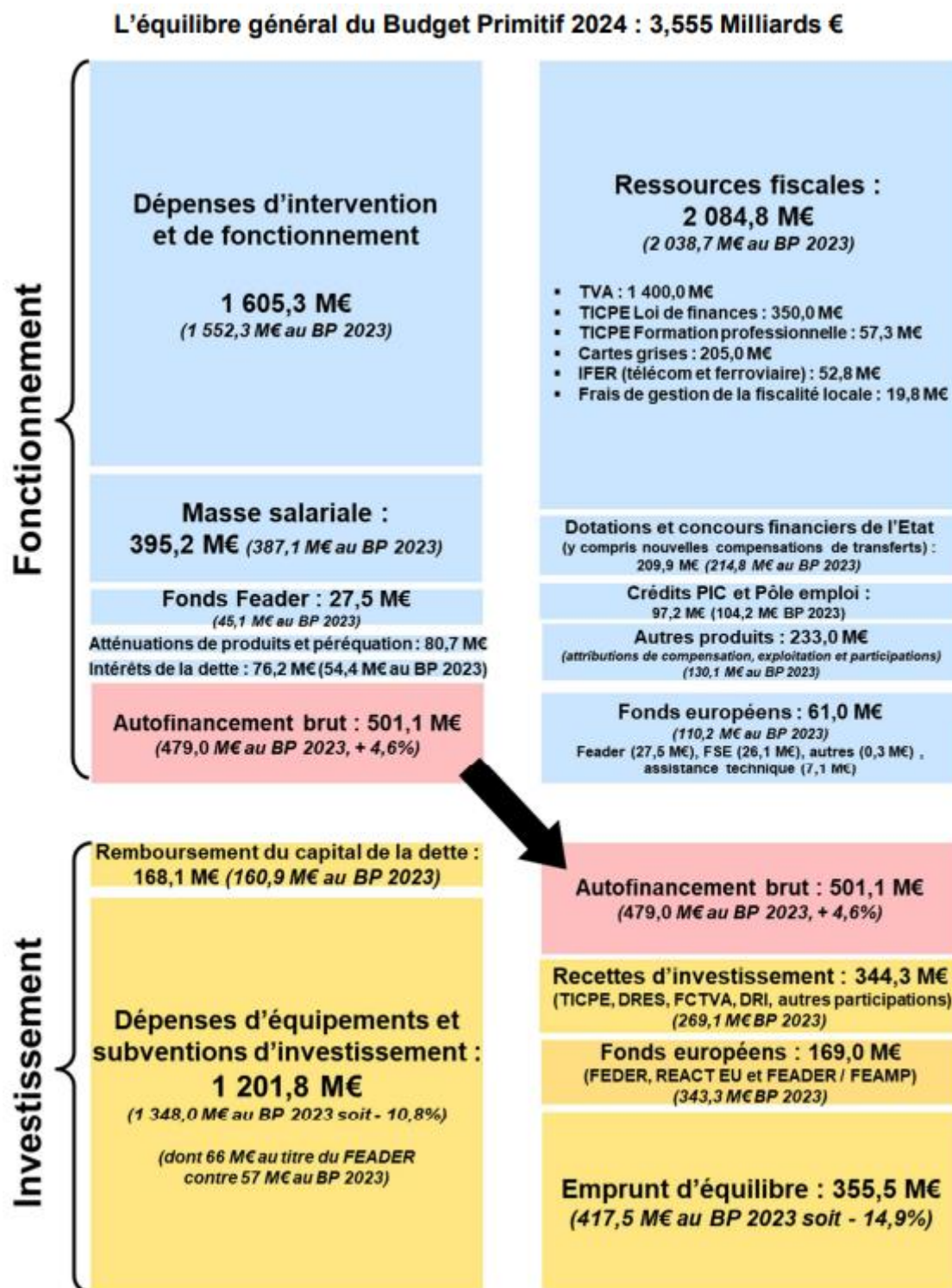
En vertu du Code général des collectivités territoriales¹, le CESER a élaboré son Avis sur le BP 2024 dans les 10 jours suivant cette présentation en vue de son approbation lors de l'Assemblée plénière du 12 décembre 2023, avant transmission au Conseil régional qui devait se prononcer sur le BP 2024 lors de l'Assemblée plénière régionale le 14 décembre 2023.

Dans ce délai contraint, les commissions sectorielles du CESER se sont mobilisées pour contribuer à la production de cet Avis.

Cet Avis sur le BP 2024 correspond à la fin d'une mandature inscrite sur la période 2018-2023 marquée par des crises qui ont bouleversé le paysage économique, social, environnemental, sanitaire, géopolitique : les finances publiques et la dette, les questions environnementales et les effets du dérèglement climatique, la situation géopolitique et les conflits récents sont devenus des enjeux structurants des politiques publiques.

Le Budget primitif 2024 est analysé à l'aune de ces changements et de leurs impacts sur la région Occitanie.

¹ En vertu du Code général des collectivités locales, article L4132-18, les Conseils régionaux sont tenus d'envoyer le rapport de présentation du Budget primitif aux CESER, pour avis, douze jours avant la présentation en Assemblée plénière. Article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER concourt, par ses avis, à l'administration de la Région. Article L4241-1, « *le CESER est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs aux différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations générales* »



Source : rapport de présentation du Budget primitif 2024, page 3, Région Occitanie

INTRODUCTION

Le cycle budgétaire 2024, amorcé lors de la présentation des Orientations budgétaires le 30 octobre 2023 poursuit son cours avec le Budget primitif 2024, dans un contexte international et national peu porteur.

La situation économique mondiale est peu dynamique en raison notamment du ralentissement de l'économie chinoise, et des conflits qui sévissent sur le continent européen et au Moyen-Orient. Au plan national, la France n'est pas en récession avec une croissance de 0,9 % sur l'année 2023, mais les perspectives de fin d'année sont peu enthousiasmantes (taux de croissance annoncé à 0,2 % au quatrième trimestre, inflation projetée à 4,9 % pour 2024). De plus, les comptes publics sont dégradés avec une dette nationale à un niveau record.

Dans l'Avis sur les Orientations budgétaires 2024, adopté en Assemblée plénière le 14 novembre 2023, le CESER accorde une large place aux caractéristiques sociales, économiques, environnementales, géographiques de l'Occitanie, mettant ainsi en lumière ses atouts et ses vulnérabilités, préalables nécessaires pour appréhender les enjeux de ce territoire.

Sont « en jeu » aujourd'hui en Occitanie selon le CESER :

- La cohésion territoriale, compte tenu des taux de pauvreté dans certains territoires (taux de 20 % dans quatre départements du littoral) et quartiers (105 Quartiers Politique de la Ville où une personne sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté²). Sur l'ensemble du territoire régional, une personne sur six vit sous ce seuil, soit 960 000, auxquelles s'ajoutent 460 000 autres personnes au bord de « la bascule ». La pauvreté touche majoritairement les jeunes (moins de 30 ans), les familles monoparentales dont la grande majorité est composée de femmes, et les femmes seules et âgées vivant de petites retraites.

L'Occitanie est aussi une terre d'innovation, de progrès technique, d'entreprises à haute valeur ajoutée industrielle et technologique, et par ailleurs, première région agricole de France.

Dans ce territoire caractérisé par une grande diversité, trouver les voies d'un rééquilibrage territorial entre des ilots de grande pauvreté et des territoires mieux lotis reste une impérieuse nécessité. Dans cette perspective, faciliter les mobilités vers l'emploi, les formations, les centres de services apparaît essentiel et ce d'autant plus que l'Occitanie s'étend sur 13 départements, représente une superficie équivalente à celle d'un pays, l'Irlande, se compose d'une grande diversité de paysages (massifs montagneux, littoral, territoires ruraux, métropoles, etc.) qui appelle des moyens de mobilité divers et variés.

- La préservation de la biodiversité (l'Occitanie est un « hot spot » de biodiversité, première région française métropolitaine accueillant plus de la moitié des espèces de faune et de flore et des sites naturels remarquables) et de la ressource en eau pour toutes les populations et tous les usages compte tenu des effets du dérèglement climatique parmi lesquels, entre autres, des épisodes climatologiques extrêmes (canicule, sécheresse, inondations, etc.).
- L'équilibre démographique compte tenu du dynamisme du solde migratoire³ (l'Occitanie est deuxième région française métropolitaine avec un taux de croissance porté par un solde

² Panorama de la pauvreté en Occitanie : une pauvreté plus répandue, renforcée par les situations familiales, INSEE Dossier n°20, 3 octobre 2023 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7678806>

³ Dynamisme démographique lié à l'installation de nouveaux habitants (solde migratoire positif de + 0,7 % sur la période 2014-2020), et non pas au renouvellement des populations installées – <https://www.insee.fr>

migratoire élevé lié à l'installation de 40 000 habitants supplémentaires chaque année), et du vieillissement concomitant de la population (22 % ont plus de 65 ans contre 20 % en France métropolitaine ; le Lot, le Gers, l'Aveyron figurent parmi les départements où l'âge moyen est le plus élevé en France)⁴.

La région Occitanie est aussi caractérisée par une forte attractivité touristique qui génère des flux de population très importants, et un accroissement conséquent d'habitants en période estivale. Ce dynamisme fait vivre le tissu économique local, génère des ressources, mais représente aussi un impact sur l'environnement, les ressources naturelles, notamment en eau.

Au regard de l'étendue de ses compétences⁵, comment la Région Occitanie répond-elle aux enjeux identifiés, avec quels moyens, pour quelles politiques publiques ? Ces questions structurent l'analyse proposée par le CESER dans le présent Avis. La première partie porte donc sur les recettes dont dispose la collectivité pour mettre en œuvre ses politiques publiques, qui sont analysées dans la deuxième partie.

En conclusion de l'Avis sur les Orientations budgétaires 2024, le CESER demandait au Conseil régional de clarifier ses objectifs et de rendre lisible la stratégie d'évaluation sur laquelle il s'appuie en amont de ses arbitrages budgétaires.

Le Rapport de présentation du Budget primitif 2024 est analysé à l'aune des enjeux identifiés en Occitanie et des demandes exprimées dans les Orientations budgétaires 2024.

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7232157>

⁵ L'article L4221-1 du code des collectivités territoriales modifié par la loi NOTRe précise : « Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation, aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes »

PARTIE I : DES RECETTES VARIABLES ET CONTRAINTES

I. DES RECETTES « RECENTRALISÉES » SUR LESQUELLES LA COLLECTIVITÉ N'A PAS DE PRISE

Le BP 2024 affiche 3,2 milliards de recettes, hors emprunt. Les recettes de fonctionnement hors FEADER évoluent de + 0,45 % (2 658,4 milliards d'euros au BP 2024 contre 2 646,4 milliards d'euros au BP 2023), les recettes d'investissement sont affichées à 447,3 millions d'euros (555,5 millions d'euros en 2023).

1. Les deux principales recettes, TVA et TICPE, dépendent de la conjoncture nationale

La TVA

67 % des ressources fiscales de la collectivité (1,4 milliard d'euros) proviennent de la TVA qui repose sur :

- L'ex-DGF (dotation globale de fonctionnement) dont le montant projeté en 2023 est de 436 millions d'euros (le montant plancher calculé en 2017 s'élève à 340,1 millions d'euros) ;
- L'ex-CVAE auquel sont ajoutés depuis 2022 le FNGIR (fonds national de garantie des ressources) et le Fonds de régulation des ressources fiscales. Le montant projeté pour cette composante en 2023 s'élève à 910 millions d'euros⁶.

Les projections de montants de TVA redistribués aux Régions sont annoncées en Loi de finances (c'est-à-dire en septembre de l'année n-1 pour l'année n) et les exécutifs régionaux construisent donc leurs budgets prévisionnels sur ces prévisions de recettes de TVA.

Pour l'année 2022, les projections de TVA qui avait été annoncée à 9,6 % se sont finalement établies à 8,6 % soit une perte de recettes de 13 millions d'euros à valoir sur l'exercice 2023. Cette actualisation à la baisse des perspectives d'évolution s'est reproduite en 2023 dans le Projet de loi de finances (PLF) 2024 (annoncé au Conseil régional en septembre 2023), avec un niveau réel d'évolution de TVA à 3,7 % pour 2023 contre 5 % annoncés (et sur lequel s'est construit le BP 2023), soit une nouvelle perte de recettes de 17 millions d'euros pour l'exercice 2023. Le montant encaissé par la Région est donc de 30 millions d'euros moindres que l'estimation initiale.

La TICPE

La Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) est la deuxième ressource de la collectivité (461,8 millions d'euros dans le BP 2024). Depuis 2005, une partie du produit de (TICPE) collectée par l'État sur le supercarburant sans plomb et le gazole est distribuée aux Régions pour compenser les charges liées aux transferts de compétences. Elle se compose de plusieurs strates (TICPE « Loi de finances » historique, TICPE « Grenelle de l'environnement » depuis 2011, TICPE « formation professionnelle »⁷).

Comme la TVA, la TICPE est une recette nationale partagée avec l'État et dont les montants collectés et redistribués varient en fonction de la conjoncture nationale (niveau de consommation pour la TVA, prix des produits énergétiques pour la TICPE).

⁶ Document d'Orientations Budgétaires 2024, Région Occitanie, page 51

⁷ Idem, pages 55 et 56

2. Les dotations d'État dépendent des choix du gouvernement

Les dotations et crédits d'État sont globalement stables, sauf la dotation pour frais de gestion de la fiscalité locale (TH, etc.) (-3,39 %). Compte tenu de la situation dégradée des finances publiques nationales, les perspectives d'évolution de ce poste de recettes sont faibles (voire proches du zéro absolu).

3. Les fonds européens dépendent logiquement de l'Union européenne et de l'État français

Les montants des fonds européens sont affichés à la baisse pour 2024 en raison, d'une part de la fin du plan de relance REACT EU (en décembre 2023) et d'autre part de « l'entre-deux » programmation 2014-2020 et 2021-2027 (finalisation des derniers crédits associés à la période 2014-2021 et amorçage de la nouvelle programmation 2021-2027 dont la montée en puissance se fera progressivement).

4. Le seul levier fiscal, la taxe sur les cartes grises, dépend de l'immatriculation des véhicules

Cette recette d'un montant de 205 millions d'euros (7,7 % des recettes de fonctionnement hors FEADER) représente l'unique levier fiscal dont dispose le Conseil régional. L'exécutif régional a décidé, notamment à la suite de l'annonce de la moindre rentrée de recettes fiscales issues de la TVA, d'augmenter le tarif des cartes grises qui passe de 43 € à 47 € à partir du 1^{er} septembre 2023. La fourchette constatée pour l'ensemble des régions varie de 27 € en Corse à 55 € en Bretagne, quand le plafond défini en Loi de finances s'établit à 60 €.

Cette mesure s'ajoute à la décision prise en 2022, inscrite au BP 2023 et maintenue au BP 2024, de stopper l'exonération des véhicules hybrides de taxe sur les cartes grises, possibilité donnée par l'article L421-50⁸, et qui comblait un « manque à gagner » de 24 millions d'euros par an.

La taxe sur les cartes grises est proportionnelle à la puissance fiscale des véhicules. À l'image de la TVA qui évolue en fonction des encaissements de l'État et de la conjoncture nationale, le produit de la taxe sur les cartes grises fluctue en fonction de l'immatriculation des véhicules.

La décision du gouvernement, prise en 2020, d'exonérer totalement de taxe sur les cartes grises les véhicules dont la source d'énergie est l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux représente une perte de recettes pour la Région estimée à 11 millions d'euros en 2022, 14 millions d'euros en 2023, 17 millions projetés pour 2024. Bien que cette taxe reste la seule marge de manœuvre financière à la main des Régions, elle n'est pas à l'abri de décisions de l'État susceptibles d'en diminuer le montant attendu.

Cet exemple illustre la forte dépendance des ressources de la Région à des facteurs exogènes (aléas sur la consommation, la conjoncture, les décisions de l'État) et l'instabilité qui en découle. Le financement actuel des Régions basé sur une fiscalité qu'elles ne maîtrisent pas représente un handicap pour élaborer une stratégie et « maîtriser l'avenir ».

⁸ L'article L421-50 du Code des impositions sur les biens et services prévoit la possibilité d'une exonération facultative laissée à l'appréciation des Régions pour les véhicules dits propres, c'est-à-dire « dont la source d'énergie comprend l'électricité, l'hydrogène, le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié ou le superéthanol E85. Cette exonération facultative peut être de 100 % ou de 50 % du tarif régional. Depuis 2016, la Région Occitanie applique une exonération totale », Rapport de présentation du Budget primitif 2023 de la Région Occitanie, p. 130

5. Les recettes ne dépendent plus de l'activité économique du territoire

La principale recette, la TVA, évolue comme le produit national au rythme des encaissements. Ce taux d'évolution national qui définit les versements est commun à toutes les Régions et donc uniforme quels que soient leur dynamique démographique, les taux de pauvreté, de chômage, quelle que soit l'étendue (13 départements pour l'Occitanie) et les besoins de mobilité qui en découlent, et quel que soit le dynamisme industriel et économique.

Cette uniformité est plutôt défavorable à l'Occitanie par rapport à d'autres régions moins attractives sur le plan démographique et dont les besoins en services nouveaux sont moindres. En effet, contrairement à ces territoires, l'Occitanie accueille 40 000 personnes supplémentaires chaque année, solde migratoire positif qui génère des besoins en services nouveaux, par exemple la création de lycées (5 nouveaux lycées programmés).

Cette uniformité ne tient pas compte non plus du dynamisme économique de la région, et des éventuelles retombées positives des politiques de soutien au tissu économique régional de la Région Occitanie, compétente en matière de développement économique.

La région Occitanie est première région de France en termes de fréquentation de l'hôtellerie de plein air, grâce à une offre touristique variée (tourisme fluvial, thermalisme, grands sites, etc.). 220 millions⁹ de nuitées touristiques, dont 55 % en périodes de vacances scolaires et 45 % hors vacances scolaires, montrent le flux très important de population sur ce territoire, sur des périodes relativement courtes, même si elles tendent à s'allonger. C'est une « manne » pour le tissu économique local, mais également un risque pour l'environnement (dégradation des sites naturels, consommation en eau potable, etc.). Compte tenu de l'atonie des recettes de la Région, la question peut se poser d'une participation de cet afflux massif de population à la remise en état des sites envahis pendant les périodes de grande affluence.

Le CESER regrette cette décorrélation entre activité économique du territoire et recettes régionales, décorrélation générée par la suppression de la CVAE, et plaide pour qu'une part de l'évolution de la TVA redistribuée (et non pas la totalité afin de maintenir une péréquation entre les Régions) prenne en compte cette dimension territoriale.

II. UNE FISCALITÉ EN CONTRADICTION AVEC LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE

1. La fiscalité est basée sur des recettes « carbonées »...

La TICPE et la taxe sur les cartes grises proviennent de la consommation d'énergie émettrice de gaz à effet de serre (produits pétroliers utilisés comme carburant ou combustible de chauffage, fioul, essence, etc.) ressources qui ont vocation à décliner dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de décarbonation des transports (véhicules électriques notamment), et plus généralement de transition énergétique (via la Stratégie bas carbone en France, au plan européen dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, au niveau régional avec la stratégie REPOS).

⁹

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7342902?sommaire=7343435#:~:text=Avec%2027%2C9%20millions%20de,fr%C3%A9quent%C3%A9e%20devant%20la%20Nouvelle%20Aquitaine.>

2. ... à contrecourant des objectifs de transition écologique portés par la stratégie REPOS

Cette situation place la collectivité dans une situation paradoxale. Elle agit « contre » ses ressources , quand elle déploie une politique visant à réorienter les déplacements « carbonés » vers des mobilités « décarbonées » : le train (plan rail pour la période 2020-2030 avec 1,6 milliard d'euros d'investissement pour des lignes de dessertes fines du territoire, tarification incitatrice), le soutien au covoiturage, l'aide aux particuliers pour l'acquisition de voitures électriques ou hybrides ou de vélos électriques, le soutien au développement des pistes cyclables pour les trajets quotidiens, de voies vertes ou véloroutes, etc.

III. VARIABILITÉ DES RECETTES ET ENDETTEMENT EXPLIQUENT LA PRUDENCE DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

L'objectif de conserver un investissement élevé (1^{re} région en investissement par habitant), une capacité d'autofinancement à 501,1 millions d'euros (contre 479 au BP 2023 soit + 4,6 %), tout en maintenant la capacité de désendettement autour de 7,2 ans expliquent la prévision prudente sur le niveau de TVA attendu, la baisse des emprunts, la diminution des dépenses de fonctionnement, la révision à la baisse du Plan prévisionnel d'investissement 2021-2027.

1. Des recettes de TVA estimées à 4 %, niveau inférieur à l'estimation de l'État (4,5 %)

Compte tenu des révisions à la baisse des projections annoncées en Loi de finances ces dernières années (pour rappel une perte de 30 millions d'euros estimée pour 2022 et 2023), par prudence, le Conseil régional table sur une évolution des recettes de TVA à 4 % pour 2024 (le gouvernement projette une progression de 4,5 % en Loi de finances) et autour de 3 % d'ici la fin du mandat¹⁰.

2. Le recours à l'emprunt baisse en raison du niveau d'endettement

L'autorisation d'emprunt recule à 355,5 millions d'euros (contre 417,5 millions d'euros au BP 2023 soit - 14,9 %) pour une mobilisation d'emprunts annoncée autour de 200 millions d'euros. L'encours de dette augmente, les taux d'intérêt également.

L'objectif de limiter l'emprunt pour maintenir la capacité de désendettement autour de 7 années témoigne de la vigilance quant à la gestion de la dette.

Cependant, la trajectoire de désendettement ne fléchit pas d'ici la fin du mandat comme annoncé dans le Rapport sur les Orientations budgétaires 2024¹¹.

3. Les dépenses de fonctionnement diminuent pour maintenir l'autofinancement brut à 500 millions d'euros

La volonté de conserver un autofinancement brut à hauteur de 500 millions d'euros (333 millions d'euros en net) pour maintenir des investissements conséquents suppose de maîtriser les dépenses de fonctionnement compte tenu de la faible évolution des recettes (+ 0,45 %).

¹⁰ Orientations budgétaires 2024, Région Occitanie, Assemblée Plénière du 16 novembre 2023, page 51

¹¹ Idem, page 76

Les dépenses de fonctionnement diminuent de - 1,2 % (- 153 millions d'euros). Les évolutions restent positives dans certains secteurs, transports ferroviaires et routiers (+ 2,9 %) ou la masse salariale (+ 2,1 %), mais en dessous de l'inflation, ce qui représente donc une baisse en euros constants. En revanche, les dotations aux lycées évoluent de + 14,4 %.

La baisse des dépenses de fonctionnement provient du « *léger reflux de certaines dépenses d'intervention fortement impactées en 2023 par le choc inflationniste sur les coûts énergétiques et l'adaptation de certaines politiques publiques au contexte économique et/ou aux réalités opérationnelles¹²* ».

Par ailleurs, la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ne prévoit pas d'encadrement des dépenses des collectivités territoriales, à l'instar d'un dispositif du type Contrat de Cahors, mais limite l'évolution des dépenses de fonctionnement à 0,5 point sous l'inflation.

4. Les dépenses d'investissement baissent, mais restent à un niveau conséquent

Toutes ces mesures prudentielles ne suffisent pas pour maintenir le niveau d'investissement tel que prévu initialement à 6,2 milliards d'euros sur la période 2021-2027 dans le Plan pluriannuel d'investissements présenté dans le DOB 2023 et qui passe à 5,8 milliards d'euros dans le DOB 2024, soit **400 millions d'euros de dépenses d'investissement en moins pour la période 2021-2027**.

1,2 milliard d'euros sont inscrits en dépenses d'investissement hors dette pour 2024, soit une baisse de 10,8 % par rapport au BP 2023.

Le CESER demande de la visibilité sur les politiques publiques qui seront impactées par ces baisses de financement et les choix politiques qui président à ces arbitrages.

C'est une nécessité pour les porteurs de projet, notamment ceux qui n'ont pas bénéficié des aides régionales de soutien suite à la crise sanitaire Covid (pour rappel : 800 millions d'euros d'aides financières pour l'activité économique et le pouvoir d'achat, maintien de l'investissement via le « Plan Marshall » de soutien à la commande publique¹³). Par exemple, le secteur du logement social n'a pas bénéficié de ces aides et risque de pâtir de la baisse d'investissements annoncée dans le BP 2024 et liée pour partie aux « soutiens financiers Covid ».

¹² Budget primitif 2024, Région Occitanie, Assemblée Plénière du 14 décembre 2023, page 5

¹³ Audition Stéphane BERARD, Vice-Président en charge des finances, Rapporteur du Budget, 27 novembre 2023

IV. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

1. Absence d'autonomie fiscale de la Région

La Région Occitanie n'est pas autonome fiscalement. Ses recettes dépendent de la conjoncture, des choix du gouvernement, de l'Union européenne, et sont appelées de plus à décliner dans le cadre de la politique de réduction des gaz à effet de serre (GES), car assises pour partie sur la TICPE et la taxe sur les cartes grises.

Dans ces conditions, la problématique des deux principales recettes (non-progressivité et instabilité de la TVA / diminution programmée de la TICPE dans le cadre de la politique de diminution des GES) reste posée.

Il n'existe pas pour l'instant de perspective d'évolution législative à court ou moyen terme en ce domaine malgré l'action de Régions de France, présidée par la Présidente de la Région Occitanie, et la parution de deux rapports de la Cour des comptes en 2022 et 2023¹⁴ sur le financement des collectivités territoriales.

La Région n'est pas non plus autonome vis-à-vis des agences de notation puisque la note attribuée aux Régions dépend de celle donnée à l'État. En quelque sorte, les Régions sont pénalisées par la dégradation des finances publiques nationales.

2. Des ressources insuffisantes au regard des besoins d'investissement

La collectivité dispose d'un budget de 3,6 milliards d'euros, somme conséquente, mais qui apparaît insuffisante au regard des enjeux identifiés, du spectre des compétences couvertes, de l'étendue du territoire (13 départements), du nombre d'habitants.

Les recettes augmentent de 0,45 % dans un contexte inflationniste élevé (+ 4,9 % pour 2024), avec des dotations d'État en baisse. Pour maintenir un niveau d'investissement annoncé à 1,2 milliard d'euros dans le BP 2024 (en baisse de 10,8 % par rapport au BP 2023) et un autofinancement à 500 millions d'euros, le Conseil régional baisse les dépenses de fonctionnement (- 1,2 %) et le recours à l'emprunt (- 14,8 % du plafond d'autorisation d'emprunt).

Un autre moyen de faire face à l'atonie des recettes consiste à restreindre l'accès aux financements régionaux par l'ajout de critères d'éligibilité.

Tel est déjà le cas pour l'accès aux Fonds européens (Cf. Note du CESER adoptée en Bureau du 20 novembre 2023¹⁵) et en particulier dans le logement social et la rénovation thermique des bâtiments.

La sélectivité des critères pour accéder aux financements publics régionaux sera-t-elle un outil de maîtrise budgétaire, une variable d'ajustement permettant de réduire l'accès des porteurs de projet aux dispositifs régionaux, et donc finalement « de couper les budgets sans l'afficher », sans choisir ?

¹⁴ Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution, communication à la Commission des Finances du Sénat, Cour des comptes, octobre 2022, 159 p., www.ccomptes.fr

Rapport public annuel 2023, Cour des comptes, mars 2023, pages 125 à 209, www.ccomptes.fr

¹⁵ Résolution du CESER Occitanie pour le maintien de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne, Programmation européenne 2021-2027 : quels nouveaux enjeux pour la région Occitanie ?, Bureau du CESER Occitanie du 20 novembre 2023

3. Un manque de lisibilité sur l'évaluation

Les documents budgétaires présentés en fin d'année gagneraient en intérêt et consistance s'ils permettaient de mettre en évidence les éléments évaluatifs qui président aux choix de maintenir, infléchir, stopper ou développer les soutiens financiers.

À cet égard, la présentation de l'évaluation du « retour sur investissement » des 800 millions d'euros investis en soutien à la crise de la Covid 19 serait très éclairante.

Dans un contexte budgétaire contraint, des recettes atones, l'évaluation permet de gagner en efficience et en efficacité et représente une voie pour retrouver des marges de manœuvre financière.

4. Transmission trop tardive du Budget vert pour l'intégrer à l'analyse

Le CESER regrette le délai trop court de transmission du Budget vert dont l'analyse ne peut être intégrée à cet Avis, tout en ayant conscience que les modalités d'élaboration de ce Budget rendent difficile une transmission plus en amont.

PARTIE II : POUR QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES ?

I. QUELLES SONT LES COMPÉTENCES INVESTIES ?

L'article L4221-1 du code des collectivités territoriales modifié par la loi NOTRe précise : « *Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation, aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes* ».

La loi NOTRe ouvre donc la possibilité d'investir d'autres domaines que les politiques publiques « historiques » majeures dévolues aux Régions (aménagement du territoire, transports, gestion des lycées, développement économique, formation professionnelle).

Le Conseil régional Occitanie s'en saisit en confortant les politiques « *d'éducation et de formation, de transport, de soutien à l'activité économique et à l'aménagement du territoire* » tout en confirmant son action sur « *des politiques publiques qui incarnent ses valeurs* » avec « *les budgets consacrés à la culture, au sport pour tous, à la santé, à la lutte contre la désertification médicale, car vecteurs essentiels de la cohésion sociale et de l'intégrité régionale*¹⁶ ».

Ces choix politiques peuvent aussi donner l'illusion que « le Conseil régional veut et peut tout faire ».

La question du recentrage des investissements sur les compétences majeures peut se poser compte tenu des faibles marges de manœuvre financières actuelles (dans l'attente de perspectives plus favorables en matière de recettes).

II. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS

Les commissions sectorielles du CESER proposent leurs analyses du BP 2024 dans des contributions présentées sous forme synthétique dans la partie qui suit et reprises en intégralité en annexe. Ce travail repose sur l'analyse du Rapport de présentation du Budget primitif 2024, et sur les auditions des Vice-Présidents du Conseil régional organisées le 27 novembre 2023.

Les commissions analysent les faits saillants (éléments positifs, négatifs) des politiques publiques relevant de leur champ de compétences, assortis de préconisations.

Ces contributions permettent de mesurer le large spectre d'intervention du Conseil régional et les compétences investies.

¹⁶ Audition Stéphane BERARD, Vice-Président en charge des finances, Rapporteur du Budget, 27 novembre 2023

COMMISSION 1 : « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement » (voir contribution page en annexe)		
Points positifs	Points négatifs / Points de vigilance	Préconisations
- Transports liO : poursuite d'un fort investissement dans les transports liO - Accessibilité et intermodalité : Développement des PEM (Pôles d'échanges multimodaux) et poursuite des programmes accessibilité - Plan habitat durable - Préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel : Le réseau Natura 2000, nouvelle compétence régionale	- Manque de visibilité sur la Stratégie REPOS et sa trajectoire, sur le Plan habitat durable, l'inclusion numérique - Absence d'une politique alternative au tout routier pour le transport de marchandises et d'une intermodalité entre le réseau ferroviaire et les ports (Sète, Port-La-Nouvelle, train des primeurs) - Retard sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)	- Plan habitat durable : Dans les territoires ruraux, s'assurer que les logements vacants réhabilités en logements sociaux soient bien loués pour un usage social / Se saisir des opportunités de la Taxe sur les bureaux (TSB) - Plan régional eau : Hiérarchiser les usages de l'eau, en priorisant l'eau potable pour la consommation des populations - Mobilité, urbanisme et économie : Vérifier que les logements et les transports sont en nombre suffisant avant tout projet de développement économique sur un territoire / Vérifier la compatibilité de tout projet d'urbanisme avec le cycle de l'eau - Numérique : Développer des espaces de travail (tiers lieux) dans les annexes de la Région (Maisons de Ma Région, etc.)

COMMISSION 2 : « Espace et développement durable, Agri -Agro, Forêt, Bois, Alimentation » (voir contribution page en annexe)		
Points positifs	Points négatifs / Points de vigilance	Préconisations
- Aménagement, rééquilibrage territorial : Contrats territoriaux / Désimperméabilisation des zones denses (centre-bourgs) - Foncier : Établissement public foncier régional - Agriculture : Maintien du fonds FOSTER / Volonté de simplification des mesures d'accompagnement aux investissements agricoles / Dispositifs d'aide à l'agroforesterie / Contrats de filières / Contrats Agriculture Durable / Élargissement de la DJA (Dotation jeunes agriculteurs) - Forêt : Chartes forestières de territoires, réorientation des aides à l'amont de la filière	- Aménagement, rééquilibrage territorial : Difficulté de coordonner les outils de portage foncier (régionaux ou extérieurs) ce qui entrave la mise en place d'une stratégie commune / Hétérogénéité des données relatives à l'occupation des sols - Agriculture : Évaluation incomplète de la politique d'installation agricole / Cessation de l'aide au maintien en agriculture biologique / Manque de visibilité du Plan eau et de la déclinaison régionale du Plan Stratégique National de la PAC	- Portage foncier : Étendre le rôle de l'EPF via une collaboration avec la Foncière agricole - DJA : Évaluer les effets des nouveaux ajustements de ce dispositif, à moyen et long terme / Echanger avec les CESER limitrophes sur ce sujet - Plan eau : Mettre en place un plan d'investissement à dix ans pour sécuriser la ressource en eau / Favoriser un mix de solutions

COMMISSION 3 : « Activités et mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire » (voir contribution page en annexe)		
Points positifs	Points négatifs / Points de vigilance	Préconisations
- Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation : 3^e budget régional en 2024 avec un axe fort sur la formation professionnelle en 2024 / Continuité du soutien aux entreprises, aux contrats de filière et animations collectives / Investissement stratégique et Fonds souverain régional / Mise en place d'une feuille de route spécifique au secteur spatial dissociée de l'aéronautique - Économie de proximité : Continuité du soutien au développement des entreprises des filières locales ou émergentes / Mobilisation autour de la filière hydrogène - Économie touristique : Déploiement en 2024 des Pass Transformation Écologique et Contrats Entreprises d'Avenir et ouverture vers l'Économie Sociale et Solidaire / Simplification via le regroupement de trois dispositifs d'accompagnement du secteur public en un seul (Appel à projets « Tourisme durable, social et solidaire ») / Abaissement des délais de paiement / Rattachement de la promotion des marques régionales à l'économie touristique / Volet « travail des saisonniers » du Pacte pour l'embauche (expérimentation dans les Pyrénées-Orientales)	- Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation : Absence de financement fléché sur les Territoires d'industries V2 - Économie touristique : Le plan Vélo ne relève plus de l'activité touristique alors que ce mode de transport participe à l'attractivité touristique de la Région	- Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation : Solliciter le secteur privé / Rendre lisible les budgets spécifiques aux Territoires d'industries - Économie de proximité : Étendre l'accompagnement de la filière hydrogène à d'autres filières (hydroélectricité, bois, etc.) - Économie touristique : Rendre lisible les budgets relatifs à la filière thermalisme / Poursuivre le travail sur les saisonniers dans le cadre du Pacte pour l'embauche / Favoriser la transversalité des actions entre les différentes directions (Tourisme et Mobilités) sur la thématique « Vélo »

COMMISSION 4 : « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation » (voir contribution page en annexe)		
Points positifs	Points négatifs / Points de vigilance	Préconisations
- Maintien des enveloppes budgétaires consacrées à l'enseignement supérieur et à la Recherche - CPER 2014-2020 : 32 M€ inscrits en CP - Enseignement supérieur : Travaux d'aménagement et de construction d'établissements dans les villes universitaires d'équilibre (VUE) Budget participatif fléché « conditions de vie étudiante et lutte contre la précarité » Soutien à la diffusion de la culture scientifique Déploiement du dispositif « Développer les innovations pédagogiques » Accompagnement des lauréats de l'appel à projets « Excellences » - Recherche et Innovation : Soutien au développement des plateformes de recherche et d'innovation (PRIO) Organisation de colloques internationaux Lancement du dispositif « preuve de concept » Soutien des acteurs des Pôles universitaires d'innovation (PUI)	- Absence de la question du déséquilibre genré dans les formations scientifiques et de la lutte contre les déterminismes sociaux - Absence de ligne budgétaire consacrée à la réduction des abandons en cours d'étude (en augmentation) - Absence d'évaluation ou bilan sur les campus connectés et les innovations pédagogiques	- Développer les VUE (Villes universitaires d'équilibre) et diversifier l'offre de formation au niveau Bac+3 (licence, BUT) - Développer des missions d'ambassadeurs ambassadrices de filières scientifiques pour promouvoir les sciences « dures » auprès des collégiennes et lycéennes et lutter contre le déséquilibre genré dans ces filières scientifiques - Renforcer les efforts contre la précarité étudiante et engager une réflexion sur la présence du CROUS dans les VUE (Villes universitaires d'équilibre) - Renforcer le soutien à la diffusion de la culture scientifique, avec une attention particulière aux associations qui œuvrent dans ce domaine - Favoriser la politique d'insertion des alternants et des stagiaires - Partager les rapports évaluations (Campus-Connecté ; schéma des formations sanitaires et sociales)

COMMISSION 5 : « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société » (voir contribution page en annexe)		
Points positifs	Points négatifs / Points de vigilance	Préconisations
- Éducation, Orientation, Jeunesse : Gratuité des transports scolaires, manuels scolaires, loRdi / Carte Jeune / Occit'Avenir - Formation professionnelle : Pacte pour l'Embauche (73 000 personnes aidées annoncées par le Conseil régional) - Emploi : Soutien à la création et au développement de l'innovation favorisant l'émergence de nouveaux emplois / Recensement pour identifier le foncier économique et mieux cibler l'implantation des entreprises en prenant en compte les problématiques d'accueil (logements, infrastructures publiques)	- Éducation, Orientation, Jeunesse : Manque de visibilité des crédits d'intervention / Baisse des crédits de paiement entre 2023 et 2024 sur la politique éducation, orientation, jeunesse (- 7 %) / Manque de projets éducatifs autour de la préservation de l'environnement et la lutte contre le gaspillage / Baisse du soutien à la mobilité internationale des étudiants (- 100 000 €) - Formation professionnelle : Baisse (- 22 %) du budget de la formation continue et de l'apprentissage (à relier à la baisse de dotation d'État sur le Plan d'investissement dans les Compétences)	- Éducation, Orientation, Jeunesse : Mettre en place une « brigade de remplaçants » dans les lycées (personnels techniques ATEE) / Revaloriser le FRAR (Fonds régional d'aide à la restauration) / Mettre à jour régulièrement la collection de magazines ID Métiers (fiches métiers, grilles de salaire) - Formation professionnelle : Former aux savoir-être / Étendre aux élèves des écoles de la 2^e chance le bénéfice de la Carte jeune / Évaluer l'impact du Revenu écologique jeune (REJ) / Simplifier les justificatifs administratifs pour les publics éloignés de l'emploi / Développer les leviers à la mobilité à destination des publics précaires dans les zones rurales - Emploi : Clarifier les compétences entre la politique régionale et la place de l'Économie sociale et solidaire (ESS) / Evaluer les impacts de la politique de relocalisation dans la région Occitanie

COMMISSION 6 : « Méditerranée, Littoral, Relations internationales » (voir contribution page en annexe)		
Points positifs	Points négatifs / Points de vigilance	Préconisations
- Relocalisation spatiale / trait de côte : Poursuite des réflexions dans le cadre du Plan Littoral 21 sur le sujet de la relocalisation spatiale qui vise à anticiper les évolutions du trait de côte - Pêche : Mise en œuvre d'un contrat de filière / Initiative de la Présidente de Région auprès du Secrétaire d'État à la mer pour favoriser le retour d'une partie des ressources issues de l'exploitation des éoliennes en mer vers les pêcheurs - Ports : investissements pour l'extension du port de Port-la-Nouvelle / Augmentation nette du trafic des lignes ferroviaires sur le port de Sète-Frontignan (trafic de remorques) - Canal du Rhône à Sète : Plan de financement de 60 M€ pour le maintien et la remise en état	- Copropriétés touristiques : Prolongation de 18 mois de la phase d'expérimentation sur les cinq démonstrateurs - Ports : Mise en service de la drague hybride à hydrogène début 2024 / Report d'une année dans l'utilisation de l'hydrogène sur cette drague / Pas de progression significative des volumes transportés dans le port de Port-la-Nouvelle / Pas d'annonce sur la date de démarrage de la construction du Quai I1 du port de Sète / Retard dans la mise en service du parc expérimental d'éoliennes en mer - Méditerranée : Diminution des crédits de paiements (- 31 % entre 2022 et 2023 ; - 36 % entre 2023 et 2024)	- Copropriétés touristiques : Présenter un point d'étape sur les études et expérimentations menées / Intégrer les besoins en logements liés au développement économique du littoral dans les travaux en cours et futurs - Ports : Veiller au fait que les futurs parcs éoliens industriels prévus au large de l'Occitanie soient bien assemblés sur le port de Port-La-Nouvelle - Pêche : Prendre en compte les difficultés de la filière, et les perspectives pessimistes concernant l'évolution du nombre de chalutiers et les pertes d'exploitations des criées, dans la construction du futur contrat de filière

COMMISSION 7 : « Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale » (voir commission page en annexe)		
Points positifs	Points négatifs / Points de vigilance	Préconisations
- La culture pour tous, le patrimoine et les langues régionales : Soutien à la filière cinématographique (80 M€ sur 5 ans) / Accompagnement de la professionnalisation du spectacle vivant (20 M€ sur les 40 M€ du budget 2024 consacré à la culture) / Développement du secteur du livre / Soutien d'investissements patrimoniaux structurants / Soutien de la création et de la diffusion des langues occitane et catalane - Sport : Soutien de la pratique sportive des jeunes en milieu scolaire / Soutien à l'achat de matériels pour l'inclusion des sportifs en situation de handicap / Soutien aux ligues et comités / Sensibilisation des jeunes à l'olympisme pendant les JOP 2024 - Santé : Dispositif « Ma Santé, Ma Région » / Création de postes de « chefs de clinique territoriaux » / Augmentation du nombre d'apprenants dans les carrières sanitaires et sociales / Investissements dans les logements des étudiants en santé / Investissements dans la reconstruction et la rénovation de 4 centres hospitaliers / Prise en compte de la santé mentale des jeunes / Gratuité des transports reliant les centres d'enseignement et les centres de pratique - Solidarités, inclusion, égalité : 6,7 M€ pour la construction et la rénovation de logements / Budget fléché Handicap pour 52,25 M€ / Soutien de la vie associative pour 33,55 M€	- La culture pour tous, le patrimoine et les langues régionales : Manque de lisibilité sur les enveloppes affectées - Sport : Prise en compte insuffisante des violences, notamment sexuelles, dans le cadre des clubs / Absence de stratégie d'accompagnement des instances locales, en vue de leur respect obligatoire, d'ici 2028, de la parité homme femme dans les instances dirigeantes / Absence d'évaluation de l'impact sociétal des politiques menées dans le sport / Pas de dispositif d'« héritage » post JOP 2024 pour le sport en région - Santé : Absence de mention de la formation des infirmières et infirmiers en pratique avancée (IPA) / Absence de mention de la santé environnementale (PRSE)	- La culture pour tous, le patrimoine et les langues régionales (Avis du CESER sur la filière audiovisuelle et cinématographique voté en Assemblée plénière du 14 novembre 2023) - Sport : Accompagner les Ligues et Comités Régionaux dans la féminisation de leurs instances statutaires / Adopter un plan régional de lutte contre les violences, notamment sexuelles, auprès de l'ensemble des publics vulnérables des structures sportives, surtout des jeunes / Doter les têtes de réseau régional d'outils permettant la pratique d'un sport citoyen / Définir une stratégie d'« héritage » post JOP 2024 pour le sport en région / Évaluer l'impact sociétal des politiques menées par la Région dans le sport - Santé : S'engager davantage, en tant que cosignataire du PRSE avec l'État, dans la lutte contre les sources des pollutions et expositions environnementales d'origine humaine ayant un impact sur la santé / Veiller à assurer la cohérence entre l'action des collectivités territoriales qui participent au financement des centres de santé - Reconnaître aux Conseils régionaux de véritables compétences en matière de santé (participation aux actions de prévention, financement des investissements, avis sur les autorisations) par davantage de décentralisation.

III. CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Outre les points positifs et négatifs constatés par les différentes commissions dans l'analyse de leurs domaines de compétences, et dont le détail se trouve dans le corps des contributions présentées en annexe, le travail des commissions permet de relever des tendances transversales considérées positivement par le CESER, des décisions ou constats que le CESER regrette, des problématiques sur lesquelles le CESER propose des préconisations.

À noter : les éléments cités ci-dessous sont donnés à titre d'exemple, et ne couvrent pas l'ensemble des points relevés par les commissions.

1. Le CESER considère positivement

1.1. Le maintien et le développement des dispositifs de soutien à l'activité, au développement territorial, à la recherche

En matière économique et agricole, les différents contrats de filières et dispositifs d'aides représentent des soutiens financiers qui sont maintenus dans le BP 2024. Au plan de l'aménagement des territoires, les contrats territoriaux s'inscrivent aussi dans la continuité.

Dans le domaine de la Santé, le dispositif « Ma Santé, Ma Région » se poursuit. Il en est de même en matière d'enseignement et de recherche.

1.2. Le maintien des engagements pris sur les transports

La poursuite des investissements conséquents dans les transports liO est inscrite au BP, ainsi que le développement des Pôles d'échanges multimodaux.

1.3. Le développement de nouveaux services et dispositifs

Dans l'enseignement supérieur, le déploiement du dispositif « Développer les innovations pédagogiques » est salué, ainsi que l'ouverture à l'Économie sociale et solidaire des Pass transformation écologique et Contrats entreprises d'avenir.

À noter également, l'entrée de nouvelles filières : la filière pêche, ou la filière cinématographique.

2. Le CESER regrette

2.1. Le manque de lisibilité sur les budgets annoncés

Au-delà de la règle de préparation du budget par chapitres et par comptes, il est préjudiciable à la transparence de l'avis demandé au CESER, et à sa pertinence, de formuler un Avis portant sur des actions prioritaires dotées d'enveloppes dont le chiffrage n'est pas proposé. L'argument selon lequel les chiffres ne pourraient être révélés qu'après le vote du budget est inopérant, tant à l'égard du CESER qui donne un avis, que des élus qui le votent, puisque la structure comptable du budget n'est pas la même que celle des enveloppes par objectif. Ainsi, en l'absence des chiffres portant sur les objectifs prioritaires définis au budget, le CESER ne peut que se borner à présenter les points positifs et négatifs qui soutiennent son opinion, et à suggérer des préconisations.

Un chiffrage détaillé des budgets dédiés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les transports régionaux, et les bâtiments publics, ou encore, en matière économique, sur les Territoires d'industries et la filière thermalisme serait éclairant.

2.2. Le manque d'information sur les Agences régionales

Le CESER rappelle sa demande d'être destinataire des comptes des agences régionales en fin d'exercice pour suivre leurs actions, dans la continuité du travail mené en 2023 sur quatre agences régionales¹⁷ et qui a abouti à une saisine de la Présidente de Région sur « Le Fonds souverain régional pour l'ARIS »¹⁸. Les agences régionales figurent dans le Budget primitif au titre des actions financées, mais sans focus dédié.

2.3. Le manque de visibilité et d'anticipation

Manque de visibilité sur la Stratégie REPOS et sa trajectoire, le Plan habitat durable, l'inclusion numérique, le Plan eau et la déclinaison régionale du Plan stratégique national de la PAC, les crédits d'intervention sur la politique d'éducation, d'orientation et jeunesse.

2.4. Le manque d'évaluation

À titre d'exemple, en matière agricole, l'évaluation de la politique d'installation est incomplète ; dans l'enseignement supérieur : absence d'évaluation ou de bilan des campus connectés et des innovations pédagogiques.

2.5. La baisse des financements sur des compétences majeures, et vecteurs d'inclusion sociale

Le budget 2024 annonce une baisse de - 7 % sur l'éducation, l'Orientation et la Jeunesse et de - 22 % sur le budget de la formation continue et l'apprentissage, projection qui pourra toutefois être révisée lorsque les décisions relatives aux réformes nationales en cours (Loi pour le plein emploi, financement du Plan d'investissement dans les compétences) seront arrêtées.

IV. PRÉCONISATIONS

Les préconisations émises par les commissions du CESER sur les politiques publiques relevant de leur champ de compétence mettent en exergue un besoin transversal d'évaluation, d'anticipation, et de lisibilité de la stratégie d'investissements à moyen terme.

1. Étendre la stratégie d'évaluation du Budget vert, au Budget sensible au genre

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (art. 32), complète l'article L. 4134-1 du code général des collectivités territoriales relatif au rôle du CESER : « *le CESER a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* ».

En vertu de ces nouvelles dispositions, le CESER et le Conseil régional ont impulsé en 2019 une démarche partagée de coconstruction d'un référentiel d'évaluation en choisissant l'un des dix plans du Pacte vert « Une économie résiliente, sociale et solidaire » comme support de cette expérimentation.

¹⁷ « État des lieux de 4 agences régionales en Occitanie : ARAC, AD'OCC, AREC, ARIS » CESER Occitanie, Bureau du 13 février 2023

¹⁸ Le Projet d'Avis du CESER Occitanie « Le Fonds souverain régional pour l'ARIS » sera présenté au vote lors de l'Assemblée plénière du CESER du 14 décembre 2023

Ce référentiel a vocation à être utilisé sur d'autres plans du Pacte vert, voire sur d'autres dispositifs publics régionaux.

Cette démarche, qui s'est achevée en octobre 2023, se poursuivra en 2024 par l'expérimentation sur deux politiques publiques d'une analyse budgétaire par le genre. L'objectif est d'identifier l'impact différencié des dépenses et des recettes de budgets publics sur les femmes et sur les hommes. Il s'agit d'analyser sous l'angle financier les politiques et leurs impacts en matière d'égalité.

En ciblant le secteur du sport, une politique régionale touchant le plus grand nombre, comme champ d'expérimentation, *le CESER se félicite de la prise en compte par le Conseil régional d'une préconisation inscrite dans chacun de ses Avis budgétaires depuis 2018.*

Le Conseil régional Occitanie, précurseur en matière d'évaluation « climat » de son budget via l'élaboration d'un Budget vert dès 2021 démontre ainsi son intérêt pour des dispositifs d'évaluation innovants, qui font école puisque trois autres régions (Bretagne, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine) l'ont suivi dans cette approche « Budget vert ».

Après un « Budget vert », un « Budget sensible au genre » en Occitanie : le CESER salue l'initiative du Conseil régional, comme à Vienne en Autriche, au Gouvernement régional de Berlin ou encore en France à Strasbourg ou à Lyon.

Ceci, dans le contexte législatif de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui assigne aux Régions de manière implicite des obligations quant aux politiques d'égalité ; mais aussi de la politique publique relative à l'organisation territoriale (Loi n° 2015-99 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe), qui fixe dans le cadre du Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation « les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et hommes » (article 2).

Dans son Avis « Sport et inclusion sociale » adopté le 23 novembre 2017, le CESER soulignait dans ses conclusions, « la nécessité d'être vigilant sur la conception des infrastructures afin qu'elle réponde à toutes les exigences de la mixité pour accueillir les filles et les femmes ». Malgré un arsenal juridique important, ancien, les inégalités politiques, économiques, professionnelles, sociales entre les femmes et les hommes demeurent prégnantes dans notre pays. La région Occitanie révèle des disparités plus prononcées. Ainsi dans le domaine du sport, la part des femmes titulaires de licences accuse un écart en leur défaveur de près de 40 %.

Dans ce contexte, l'expérimentation d'une analyse budgétaire genrée que propose le Conseil régional répond à un enjeu plus général d'évaluation de ses politiques publiques.

Un budget public est un acte politique qui illustre des priorités sociales, économiques, sportives, culturelles, et des projets dans ces domaines. Ainsi, au titre de l'investissement par exemple, la construction d'une nouvelle tribune au terrain de sport ou d'un bâtiment pour accueillir la petite enfance n'aura pas le même impact sur les hommes que sur les femmes du fait des rôles sociaux dans la famille et de la pratique différenciée des sports.

Le CESER souhaite qu'en s'interrogeant sous l'angle des bénéficiaires masculins ou féminins de cette politique, le Conseil régional puisse ainsi vérifier si la politique touche toutes les personnes et donc si elle est **efficace**. Il propose de même d'analyser si les moyens mis en œuvre sont appropriés et les ressources bien équilibrées et bien réparties, c'est-à-dire, si cette politique est **efficiente** ; l'efficacité et l'efficience étant deux caractéristiques de tout exercice d'évaluation.

En essayant d'estimer la part des filles et des femmes et la part des garçons et des hommes qui pourrait bénéficier ou qui bénéficie de tel ou tel équipement ou service, **le CESER propose de vérifier que l'action publique s'adresse au plus grand nombre ou à celles et ceux qui en ont le plus besoin**, et non à une part réduite de la population ; c'est-à-dire si l'action est pertinente, 3^e élément d'évaluation.

Le CESER invite le Conseil régional à la méthode. Il l'appelle ainsi à réaliser deux types d'investigations dont un premier volet devrait s'attacher (en section d'investissement) à apprécier l'adaptation des infrastructures soutenues par des fonds régionaux, à l'accueil de publics et masculins et féminins. Un deuxième volet ciblant (en section de fonctionnement) le traitement des dossiers de demande de subvention, provenant, à graduation de division égale, soit de clubs masculins, soit de clubs féminins, afin de pouvoir apprécier si ces derniers ont été ou non plus ou moins bien dotés, avant d'en analyser les raisons.

2. Rendre lisible la stratégie d'anticipation

Anticiper dans tous les domaines. En aménagement du territoire, par exemple, pour prendre en compte les besoins générés par les politiques de développement soutenues (créations d'entreprises, zones d'activités, développement économique du littoral, par exemple), en termes de logements, de mobilités, en termes de conséquences environnementales (notamment sur le cycle de l'eau) ; dans le secteur de la pêche, anticiper les perspectives pessimistes concernant l'évolution du nombre de chalutiers et les pertes d'exploitation des criées.

Anticiper l'évolution des besoins des populations compte tenu du profil démographique de la région, de l'arrivée continue de nouvelles populations, et également du vieillissement concomitant qui supposent une adaptation des services, en particulier dans le domaine des mobilités, aux personnes à mobilité réduite, mais également en matière d'éducation et de formation.

Anticiper les conséquences du dérèglement climatique et notamment de l'augmentation du niveau des mers et des océans vis-à-vis du trait de côte, des investissements dans les ports, des activités économiques exposées aux épisodes climatiques extrêmes (vagues submersions), des activités agricoles, des populations. L'Occitanie est particulièrement vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique (sécheresse, canicules, inondations, etc.). Le CESER alerte sur ce sujet ainsi que sur les risques pour la préservation de la biodiversité (Cf. Avis sur les Orientations budgétaires 2023).

3. Rendre lisible la stratégie d'investissement

400 millions d'euros de baisses d'investissements sont annoncés dans la prévision pluriannuelle des investissements 2022-2027 (Rapport d'Orientations budgétaires 2024). Quelles politiques publiques, quels secteurs seront impactés ? **Apporter de la lisibilité aux porteurs de projet qui bénéficient des aides de la Région pour développer leurs activités est une impérieuse nécessité.**

CONCLUSION

Bâtir un budget prévisionnel dans un contexte aussi incertain, à tous les niveaux (international, national, local) et sur tous les plans (économique, social, environnemental, géopolitique, financier, etc.) relève presque de la quadrature du cercle. C'est pleinement conscient de cette difficulté que le CESER propose son analyse du Budget primitif 2024 de la Région Occitanie.

L'ampleur des crises (sociales et environnementales) et des enjeux identifiés explique sans doute le choix de la collectivité d'agir sur un périmètre large, dépassant les compétences majeures historiques pour investir le champ de la santé ou de l'urgence climatique, notamment. L'objectif est de répondre aux besoins des populations dans un contexte de perception de reflux de l'intervention publique et de désengagement de l'État dans les territoires.

À cet égard, l'hypothèse d'une nouvelle étape de décentralisation proposée par la Cour des comptes¹⁹ et demandée par les présidents de Régions²⁰ pourrait permettre de clarifier les interventions de l'État et des Régions sur ces sujets.

L'incertitude se trouve aussi du côté des recettes de la Région et explique la stratégie financière prudente et rigoureuse de l'exécutif. Les principales recettes (TVA et TICPE) dépendent de la conjoncture. Le seul levier fiscal régional, la taxe sur les cartes grises pour les véhicules thermiques et hybrides, s'érode. Les dotations d'État diminuent dans un mouvement continu en raison de la situation dégradée des finances publiques nationales. Par ailleurs, et comme le note le CESER depuis de nombreuses années, les ressources issues de la TICPE et des cartes grises sont en contradiction avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) inscrits dans les stratégies européenne, nationale et régionale (dans le cadre de la Stratégie REPOS).

La collectivité n'a pas la main sur ses recettes, subit la conjoncture, les décisions gouvernementales et cette absence d'autonomie fiscale pèse sans doute sur la prise de décision. L'architecture des recettes semble à bout de souffle et une réforme de la fiscalité locale apparaît nécessaire. Sur ce point également, la Cour des comptes avance des propositions pour renforcer l'autonomie des collectivités territoriales et l'autonomie fiscale²¹, en cohérence avec le principe de libre administration des collectivités locales auquel les Régions paraissent bizarrement échapper.

Afin de mieux éclairer le Conseil régional de ses avis, le CESER souhaiterait pouvoir disposer de données chiffrées en amont du cycle budgétaire, pourquoi pas dans le cadre de réunions régulières avec les services du Conseil régional ou mieux encore avec la commission des Finances. Cette demande s'applique également au Budget vert, approche innovante d'évaluation Climat et que le CESER souhaiterait pouvoir intégrer dans ses Avis. Il en est de même du suivi des financements croisés avec le CPER pour la période 2022-2027, ou encore des actions des agences régionales.

En effet, il est difficile d'émettre un Avis utile avec si peu de visibilité quant aux actions financées par politiques publiques, et leurs évolutions.

L'argent public étant devenu rare et cher, les marges de la Région étant quasiment inexistantes pour augmenter ses ressources, l'évaluation des politiques apparaît plus que jamais nécessaire pour s'assurer de l'efficacité des dispositifs financés.

¹⁹ *La décentralisation, 40 ans après : un élan à retrouver*, Rapport public annuel 2023, Cour des comptes, mars 2023, www.ccomptes.fr

²⁰ 18^e congrès des Régions de France, Vichy, 15 et 16 septembre 2022

²¹ *Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution*, communication à la Commission des Finances du Sénat, Cour des comptes, octobre 2022, 159 p., www.ccomptes.fr

Le CESER invite donc le Conseil régional dès la présentation de son Budget primitif 2024, à présenter sa stratégie d'évaluation des politiques publiques, à l'associer à ses travaux stratégiques pour rendre lisibles et éclairants les arbitrages budgétaires.

Outre les aspects de suivi budgétaire, l'évaluation permet aussi d'identifier l'impact des politiques publiques sur le climat (dans le cadre du Budget vert) et sur les inégalités entre les femmes et les hommes. À cet égard, le CESER salue l'expérimentation d'une analyse budgétaire genrée de la politique sportive, évaluation innovante qu'il suivra avec grand intérêt.

Au-delà de l'évaluation, l'anticipation des investissements est également une impérieuse nécessité pour atteindre les objectifs de « décarbonation », atténuer les effets du dérèglement climatique, s'y adapter : par exemple, anticiper l'élévation du niveau des mers et ses conséquences sur l'activité du littoral, notamment portuaire, ou encore anticiper les conséquences des canicules, sécheresses et inondations sur l'agriculture, l'accès à la ressource en eau potable, etc.

Cette anticipation des investissements se justifie d'autant plus que le Conseil régional a revu à la baisse sa prévision pluriannuelle des investissements (PPI) de 400 millions d'euros, trajectoire qui semble peu compatible avec le respect des engagements pris dans le cadre de la stratégie REPOS en faveur des investissements pour la neutralité carbone, et notamment dans le ferroviaire. Comme cité dans une étude réalisée par la Banque Postale et I4CE en novembre 2023, rappelée dans le Budget vert 2024 de la Région Occitanie en pages 10 et 11 : « *les scénarios de renforcement des investissements liés à la neutralité carbone sont inopérants* » compte tenu de l'architecture actuelle des ressources régionales.

Ces réflexions se poursuivront lors de l'analyse du CA 2023, dans six mois, avec peut-être d'ici là des avancées législatives en matière de financement des Régions, et de décentralisation.

ANNEXES

ANNEXES

CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER OCCITANIE

Commission 1 : « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement »

Commission 2 : « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Commission 3 : « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »

Commission 4 : « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation »

Commission 5 : « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

Commission 6 : « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »

Commission 7 : « Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »

I. Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement »

Dans le cadre de la journée consacrée au BP 2024, la Commission 1 a auditionné les Vice-Présidentes suivantes :

- **Madame Agnès LANGEVINE**, Vice-Présidente en charge du Climat, du Pacte vert et de l'Habitat durable ;
- **Madame Florence BRUTUS**, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement, de la Cohésion des territoires et de la Ruralité.

Madame Agnès LANGEVINE était accompagnée de Monsieur Philippe BAUCHET, Directeur de la DITEE (Direction de la transition écologique et énergétique). Le CESER les a auditionnés sur le Plan habitat durable et le Plan régional eau.

Madame Florence BRUTUS était accompagnée de Madame Sandrine ISSA-SAYEGH, Directrice déléguée de la DAI (Direction de l'Aménagement et de l'Immobilier). Le CESER les a auditionnées sur le Plan régional eau et l'objectif de zéro artificialisation nette des sols (ZAN), notamment en lien avec le SRADDET.

Nous tenons à remercier les Vice-Présidentes, ainsi que leurs équipes pour leur disponibilité et les présentations faites dans le cadre du BP 2024. Au vu du rapport de présentation du BP 2024 et des auditions, le CESER a souhaité formuler les remarques et les préconisations suivantes.

LES POINTS POSITIFS

De manière générale, le CESER partage le diagnostic et les préoccupations de la Région, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de mobilités, de gestion de la ressource en eau, de préservation de la biodiversité et des milieux naturels, d'inclusion, de lutte contre le dérèglement climatique, l'habitat indigne ou encore la pauvreté et la désertification des zones rurales. Dans cette logique, le CESER note avec satisfaction la poursuite d'un fort investissement dans les transports liO. La Région affiche des intentions que nous partageons, mais au-delà, il est difficile d'appréhender le niveau d'engagement réel, à travers un rapport qui ne détaille pas finement les montants.

Accessibilité et intermodalité. Même si le CESER regrette depuis longtemps, le retard pris dans la mise en accessibilité des services ferroviaires et routiers, les aménagements se poursuivent. Le CESER note une politique en faveur du développement des Pôles d'échanges multimodaux (PEM) active. Un facteur indispensable à l'attractivité des transports collectifs en région.

Plan habitat durable. Le CESER se félicite de la prise en compte par la Région du logement dans son ensemble et d'associer les populations à cette démarche. Toutefois, il émet des réserves et sera vigilant aux budgets consacrés qui devront être à la hauteur des enjeux, comme détaillé par la suite.

Préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. Dans le cadre de la loi 3DS, le réseau Natura 2000 devient une nouvelle compétence de la Région. La dotation de compensation de l'État s'élève à 2,63 millions d'euros (dont 1,3 million d'euros de fonds FEADER).

LES POINTS NÉGATIFS

Stratégie REPOS. Au vu du rapport de présentation du BP 2024, le CESER a du mal à évaluer si la Région est toujours dans la trajectoire REPOS qu'elle s'est fixée pour 2050, notamment sur ses ambitions de réduction des émissions de CO₂.

Plan habitat durable. De même, le CESER regrette le manque de visibilité sur les montants affectés à ce plan. Lors des auditions, la Région a annoncé une enveloppe estimative de 100 millions d'euros, tout en précisant que le budget consacré à ce dispositif relevait de nombreuses directions et était en cours de consolidation. Dans cette logique, le CESER s'interroge sur la capacité de ce plan à répondre aux enjeux économiques, écologiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain pour l'Occitanie. En effet, le logement, en particulier le logement social, traverse une crise majeure et le CESER prône une politique régionale du logement ambitieuse face l'urgence sociale et écologique.

Aménagement du territoire. Le CESER est interrogatif sur les mesures prises par la Région en faveur du desserrement économique au profit des zones rurales, dans le but de rompre avec le phénomène de métropolisation.

Fret. Le CESER pointe de façon récurrente l'absence d'une politique alternative au tout routier pour le transport de marchandises, en particulier l'absence de raccordement entre le réseau ferroviaire et les ports (port de Sète, Port-la-Nouvelle, train des primeurs entre Perpignan et Rungis) qui permettrait de faire du transport intermodal.

Fracture numérique. Très ambitieuse par le passé sur le numérique, la Région ne semble plus autant investie pour réduire la fracture territoriale et lutter contre l'illectronisme et la précarité numérique. Bien que le rapport mentionne la continuité du Plan régional très haut débit (PRTHD) et du réseau THD'OC, le CESER aurait souhaité plus de détails sur l'inclusion numérique.

LES PRÉCONISATIONS

Plan habitat durable. Ce dispositif prévoit de réhabiliter les logements vacants en territoires ruraux pour en faire des logements sociaux. Le CESER préconise de s'assurer que les logements ainsi rénovés sont bien loués par le bailleur privé pour un usage social. Une autre idée serait que la Région puisse se saisir des opportunités offertes par la Taxe sur les bureaux (TSB).

Plan régional eau. Dans la logique de ses Avis précédents, le CESER préconise une hiérarchisation des usages de l'eau, la priorité étant donnée à l'eau potable pour la consommation des habitants.

Mobilité, urbanisme et économie. Le CESER rappelle qu'avant de lancer de grands projets pour stimuler et développer l'activité économique ou aménager le territoire, il convient de s'assurer que le nombre de logements est suffisant pour répondre à la demande d'une part, et que les réseaux de transports sont adaptés et performants pour assurer une desserte de qualité et respectueuse de l'environnement d'autre part. La question de la ressource en eau se pose également. Toute opération d'urbanisme doit être compatible avec le cycle de l'eau. Dans le cadre de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) cette préconisation se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il devient nécessaire d'identifier les zones urbanisables en amont, avant tout projet d'implantation.

Numérique. La Région pourrait se servir de ses annexes sur le territoire : Maisons de Ma Région, gares ... pour développer des espaces de travail (des tiers-lieux) afin de lutter contre la désertification des zones rurales en y remettant des services. Toutefois, rappelons que les Régions n'ont pas à pallier les carences de l'État.

II. Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

LES POINTS POSITIFS

Aménagement, rééquilibrage territorial

La poursuite des contrats territoriaux est un aspect positif. Elle reflète un engagement envers le développement à long terme des territoires, consolidant les succès passés et assurant la stabilité des initiatives en cours.

Une ambition régionale se dessine au sujet de la désimperméabilisation des zones denses, notamment les centres-bourgs. Cette démarche reflète l'engagement à favoriser la réintroduction d'espaces perméables, contribuant ainsi à une gestion plus durable et équilibrée de ces zones urbanisées.

Foncier

L'EPFR représente un outil efficace pour soutenir les petits projets en zone rurale. Sa présence offre une plateforme indispensable pour faciliter la mise en œuvre et la viabilité de ces initiatives, favorisant ainsi le développement local dans les zones moins urbanisées.

Agriculture

Le maintien du fonds FOSTER assure la continuité d'un soutien précieux pour les initiatives régionales.

La simplification des mesures d'accompagnement pour les activités agricoles encourage et facilite les investissements dans ce secteur.

La présence de dispositifs d'aide à l'agroforesterie soutient l'essor d'une agriculture durable et équilibrée.

Les contrats de filières démontrent une volonté de souveraineté sur l'ensemble de nos filières.

La continuité des contrats Agriculture Durable témoigne de la persistance de l'engagement régional en faveur d'une agriculture responsable et respectueuse de l'environnement.

L'élargissement envisagé des bénéficiaires de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) reflète la volonté d'ouverture et de soutien aux acteurs agricoles dans leur diversité.

Forêt

Le soutien financier accordé aux chartes forestières de territoires reflète l'engagement à favoriser leur développement, renforçant ainsi leur capacité à mettre en place des politiques forestières adaptées et collaboratives au niveau local.

Une vision plus diversifiée de la forêt, allant au-delà de son exploitation traditionnelle, se positionne comme un axe essentiel pour promouvoir sa résilience, en intégrant des perspectives de conservation, de loisirs et de services écosystémiques.

La volonté de réorienter les aides vers les premiers stades de la filière témoigne d'une stratégie visant à renforcer la compétitivité et la durabilité des processus amont, soutenant ainsi la qualité et l'innovation dès les premières étapes de la production.

LES POINTS NÉGATIFS

Aménagement, rééquilibrage territorial

Les difficultés de coordination entre les outils de portage foncier, qu'ils soient régionaux ou extérieurs à la région, entravent la mise en place d'une stratégie commune. Une meilleure collaboration entre l'EPF, les agences d'urbanisme et d'autres acteurs est cruciale pour optimiser l'utilisation foncière et favoriser des politiques d'aménagement concertées.

La collecte de données uniformes et exhaustives sur l'occupation des sols, incluant les friches et les bâtis vacants, demeure un défi. Ce manque de données comparables entrave la mise en place de politiques efficaces d'aménagement du territoire et de reconversion des espaces inoccupés.

Agriculture

L'évaluation actuelle de la politique d'installation agricole semble incomplète, ne permettant pas une analyse approfondie de son efficacité. Une évaluation plus approfondie est nécessaire pour ajuster les dispositifs d'aide à l'installation et promouvoir une relève agricole dynamique.

La fin de l'aide au maintien en agriculture biologique impacte négativement les agriculteurs engagés dans cette démarche. Cette cessation pourrait compromettre la stabilité économique des exploitations déjà converties et freiner l'élan vers des pratiques agricoles plus durables.

L'absence de réponses claires et le manque de transparence autour du Plan eau suscitent des inquiétudes quant à la communication et à la divulgation complète des informations. Cette opacité peut entraver la compréhension des enjeux liés à la gestion de l'eau.

La déclinaison régionale du Plan stratégique national de la PAC semble manquer de clarté ou de progression. Des précisions ou des avancées concrètes sont attendues pour assurer une cohérence entre les objectifs nationaux et les réalités et besoins spécifiques de la région.

LES PRÉCONISATIONS

Portage foncier

Envisager l'extension du rôle de l'Établissement public foncier (EPF) pour accompagner le foncier agricole via une collaboration étroite avec la foncière régionale, déjà associée au SAFER, représente une opportunité prometteuse. Cette synergie entre ces entités renforcerait l'accès des agriculteurs au foncier tout en préservant la qualité des terres. L'EPF, s'appuyant sur l'expertise existante, jouerait ainsi un rôle clé dans la disponibilité et la gestion des terres agricoles, soutenant la durabilité de l'agriculture régionale.

Dotation jeunes agriculteurs

La récente attribution de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) au Conseil régional et ses modifications requiert une évaluation approfondie. Il est nécessaire d'évaluer comment les ajustements de ce dispositif influenceront la viabilité financière des jeunes agriculteurs et leur accès aux ressources nécessaires pour démarrer ou développer leurs exploitations. Cette évaluation devra prendre en compte non seulement les effets immédiats, mais également leurs répercussions sur la durée.

Enfin, dans une optique de partage de bonnes pratiques et d'harmonisation des politiques régionales, il serait pertinent d'envisager des échanges avec les CESER limitrophes pour confronter nos observations et aligner nos approches face à ces évolutions de la DJA.

Plan eau

En l'absence de réponses précises, le CESER propose la mise en place d'un véritable plan d'investissement, à dix ans, pour sécuriser la ressource en eau. Il sera nécessaire de réaliser pour l'eau un « mix » de solutions de gestion, comme pour l'énergie. Toutes les formes de solutions devront être envisagées et budgétées.

III. Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »

La Commission 3 remercie Mme Muriel ABADIE, Vice-Présidente « Tourisme durable, loisirs et thermalisme » et M. Jalil BENABDILLAH, Vice-Président « Économie, Emploi, Innovation et Réindustrialisation », ainsi que leurs équipes pour leur disponibilité et leur transparence lors des auditions dans le cadre de la présentation au CESER Occitanie Pyrénées-Méditerranée du Budget primitif 2024 (BP 2024).

Le Budget primitif 2024 est de 3,555 milliards d'euros, dont sur les thématiques relevant de la Commission 3 :

- 162,426 millions d'euros pour la Souveraineté économique, l'Emploi, l'Innovation et la Réindustrialisation (dont 76,542 millions d'euros d'Autorisations de paiement (AP)/d'Autorisation d'engagement (AE) et 85,884 millions d'euros de crédits de paiement (CP)) ;
- 119,750 millions d'euros pour l'Économie de proximité (dont 57,644 millions d'euros d'AP/AE et 62,106 millions d'euros de CP) ;
- 94,831 millions d'euros pour l'Économie touristique (dont 35,834 millions d'euros d'AP/AE et 58,997 millions d'euros).

LES POINTS POSITIFS

en millions d'euros	2024		2023	
	AP/AE	CP	AP/AE	CP
Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation	76,542	85,884	74, 651	129,238
Économie de proximité	57,644	62,106	54,806	66,471
Économie touristique	35,834	58,997	31,551	62,977

Le Conseil régional est dans la maîtrise de ses dépenses et l'apurement des paiements de ses engagements (CP en baisse) depuis la crise sanitaire et le plan de relance où la collectivité régionale s'est fortement mobilisée.

Néanmoins, la collectivité continue d'investir dans l'économie régionale (AP/AE en augmentation) et de déployer les actions de sa Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique (SRESTE) 2022-2028.

Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation : 3^e budget régional en 2024 avec un axe fort sur la formation professionnelle en 2024 :

- Continuité du soutien aux entreprises (6,87 millions d'euros d'AP pour des projets individuels ou collectifs en 2024 ; 20,5 millions d'euros programmation FEDER ; 20 millions d'euros d'AP du Programme Investissement d'Avenir (PIA4) déjà affectés) ;
- Continuité de la mise en place des contrats de filière et animations collectives : avec feuille de route pour le Spatial fin 2023 ; contrats de filière Bois, BTP Habitat durable, Énergies renouvelables, Mobilités terrestres, Industries culturelles et créatives, Santé et Eau prévus en 2024 (3,1 millions d'euros d'AE pour faire vivre les écosystèmes, 3,7 millions d'euros d'AE pour les pôles et clusters) ;
- Investissements stratégiques / Fonds souverain régional : 2,55 millions d'euros d'AP pour l'abondement de nouveaux fonds ou fonds existants (14 millions d'euros de CP pour les engagements déjà pris).

Économie de proximité :

- Continuité du soutien au développement des entreprises des filières locales ou émergentes (23,5 millions d'AP Contrat Entreprise d'Avenir, Contrat 3S pour la transformation des entreprises engagées, les projets structurants, générateurs d'emplois).

Économie touristique :

- Déploiement en 2024 des « Pass Transformation Écologique » et « Contrats Entreprises d'avenir » (6 millions d'euros en AP) ;
- Simplification des dispositifs d'accompagnement du secteur public avec un seul dispositif, l'appel à projets « Tourisme durable, social et solidaire » (9,9 millions d'euros en AP) ;
- Abaissement des délais de paiement : 5 mois contre 9 ;
- Rattachement de la promotion des marques régionales à l'économie touristique (auparavant "rayonnement, l'attractivité, les marques, les relations européennes et internationales").

LES POINTS NÉGATIFS

Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation : Le CESER souligne qu'il n'y a pas de financement fléché sur les Territoires d'industries V2, labellisés en novembre 2023, les projets seront accompagnés par les outils classiques d'accompagnement du Conseil régional.

Économie touristique : Le CESER regrette que le plan vélo ne relève plus de l'activité touristique. Ce mode de transport participe à l'attractivité touristique de la région.

LES PRÉCONISATIONS

Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation

Le CESER salue la volonté régionale d'être présente aux côtés des entreprises au moment où elles en ont besoin et notamment avec les outils de son Fonds souverain régional. Le CESER appelle le secteur privé (investisseurs et Grands groupes présents en région) à se mobiliser autour de ces enjeux stratégiques pour notre territoire. La souveraineté économique étant l'affaire de tous !

Le CESER prépare sa première réponse à la saisine régionale sur « Le Fonds souverain régional pour l'ARIS » qui sera soumis au vote de son Assemblée le 12 décembre 2023.

L'Occitanie est la première concentration du secteur spatial en Europe avec plus de 14 000 salariés, elle représente 1/3 des effectifs européens. Le CESER accueille favorablement la mise en place d'une feuille de route spécifique pour le secteur spatial dissociée de l'aéronautique, pour permettre à l'Occitanie d'affirmer son leadership sur cette filière et augmenter sa visibilité internationale.

Le CESER demande une identification de budgets spécifiques en direction des Territoires d'industries. Le Conseil régional agissant de concert avec l'État sur les projets émanant de ces territoires, son action devrait être mise en lumière. Cela renforcerait également la visibilité des actions régionales en direction de l'Économie de proximité.

Économie de proximité

Le CESER salue la mobilisation du Conseil régional autour de la filière hydrogène, et l'encourage à élargir ses actions à d'autres filières comme l'hydroélectricité, le Bois... où nous possédons également beaucoup d'atouts et de savoir-faire sur les territoires. Le CESER rappelle qu'il a émis des préconisations

dans ses Avis « *Quelles stratégies industrielles pour les énergies décarbonées en Occitanie ?*²² » et « *Transformations et utilisations du Bois, Réindustrialiser la filière en Occitanie ?*²³ ».

Économie touristique

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre ses actions sur la filière Thermalisme (l'Occitanie, 1^{re} région de France du thermalisme avec 28 stations), et notamment les rencontres et travaux entrepris avec les acteurs de terrain. Cette filière, jadis florissante en Occitanie, doit être soutenue, notamment sur la transformation écologique des infrastructures et l'attractivité des emplois (médecins et personnels qualifiés). Le CESER suggère l'identification de budgets dédiés pour ces actions en complément des PASS et Contrats dont la promotion devrait aussi être réalisée sur cette filière.

Le CESER se réjouit que les PASS « Transformation Écologique » et « Contrats Entreprises d'avenir » soient ouverts aux opérations touristiques de l'ESS pour permettre leurs nécessaires transformations liées à la transition écologique, notamment par l'amélioration de leurs bâtis.

Le CESER salue les efforts entrepris sur le travail des saisonniers dans le cadre du Pacte pour l'embauche et notamment l'expérimentation dans les Pyrénées-Orientales. Le CESER encourage la poursuite des travaux pour identifier et lever les freins à l'embauche.

Le CESER recommande des interactions et des actions communes entre les différentes directions (Tourisme et Mobilités) sur la thématique « Vélo », qui devraient être facilitées par l'élu(e) référent(e).

²² <https://www.CESER-occitanie.fr/publications/avis-quelle-strategie-industrielle-pour-les-energies-decarbonees-en-occitanie/>

²³ <https://www.CESER-occitanie.fr/publications/avis-transformations-et-utilisations-du-bois-reindustrialiser-la-filiere-en-occitanie/>

IV. Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation »

LES POINTS POSITIFS

- Les enveloppes accordées à l'enseignement supérieur et à la recherche sont préservées.
- Possibilité d'engager les crédits restants sur le CPER 2014-2020 : 32 millions d'euros de CP sont prévus pour le paiement des dossiers restants à solder.
- Renforcement des villes universitaires d'équilibre (VUE) : soutien aux travaux d'aménagement et de construction d'établissements dans les VUE.
- Effort particulier pour répondre aux conditions de vie étudiante, à la lutte contre la précarité, en fléchant un budget participatif doté de 0,5 million d'euros dédié aux initiatives étudiantes, notamment dans les VUE.
- Soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et développement du dialogue science-société : appel à projets CSTI et soutien aux maisons des sciences de l'Homme (MSH), pour faire émerger des sujets de recherche en lien avec les enjeux sociétaux.
- Soutien à l'organisation de colloques scientifiques internationaux, témoins d'une volonté de renforcer l'attractivité de la recherche en Occitanie à l'international et de développer les échanges entre chercheurs et entreprises.
- Accompagnement des établissements d'enseignement supérieur dans leurs projets pédagogiques innovants : déploiement du dispositif « développer les innovations pédagogiques » en 2024.
- Soutien à la recherche : développement des plateformes de recherche et d'innovation (PRIO), financement de la recherche en lien avec les priorités régionales (défis clés), construction et rénovation des bâtiments de recherche dans le cadre du CPER.
- Soutien à l'innovation : lancement du dispositif « preuve de concept », soutien des acteurs des « pôles universitaires d'innovation » (PUI).
- Effort conséquent pour accompagner les lauréats de l'appel à projets Excellences (France 2030) dans la transformation de leurs établissements vers les meilleurs standards internationaux.

LES POINTS NÉGATIFS

- La question du déséquilibre genré au niveau des formations scientifiques et plus globalement celle de la lutte contre les déterminismes sociaux ne sont pas abordées dans le BP.
- Aucune ligne budgétaire n'est consacrée à des mesures permettant de réduire le nombre des étudiants qui abandonnent en cours d'études, qui ne cesse de croître.
- La Région ne communique toujours pas d'éléments chiffrés de bilan ou d'évaluation sur les campus connectés et les innovations pédagogiques.

LES PRÉCONISATIONS

- **Développer les villes universitaires d'équilibre (VUE) et diversifier l'offre de formation au niveau bac +3 (licence, BUT) dans les VUE.**
 - Il est important de développer les VUE afin de donner la possibilité aux bacheliers se trouvant dans ces territoires de faire des études sur place :
 - il est constaté un taux très élevé d'élèves n'atteignant pas l'enseignement supérieur dans les territoires ruraux ;
 - nombre d'élèves se détournent des études supérieures faute d'offre de formation près de leur lieu de résidence dans des domaines qui les attireraient (la proximité géographique de l'offre de formation est un critère de choix important) ;
 - une offre d'enseignement de proximité permet de lutter contre les déterminismes sociaux.
 - Le CESER souhaiterait interroger le Conseil régional sur certains choix de localisation des sites d'enseignement supérieur. Le CESER constate en effet un renforcement de la métropolisation (ex : campus Hydrogène Vert à Toulouse Francazal, ouverture d'un campus numérique à Toulouse Matabiau).
 - Le CESER préconise un modèle de ville universitaire d'équilibre (VUE) combinant des pôles de recherche spécialisés (niches) à une diversification de l'offre de formation au niveau bac +3. La présence d'une offre diversifiée au niveau de licence dans les pôles d'équilibre est nécessaire, car elle permet d'offrir un minimum de choix de formations aux bacheliers locaux. Au-delà du niveau bac +3, le Conseil régional pourra soutenir la poursuite d'études en métropole pour les étudiants des VUE.
- **Développer des missions d'ambassadeurs - ambassadrices de filières scientifiques, pour promouvoir les sciences « dures » auprès des collégiennes et lycéennes et lutter contre le déséquilibre genré dans ces filières scientifiques.**
 - Le CESER observe un manque de scientifiques dans les sciences « dures ». Il constate en particulier chez les jeunes femmes une méconnaissance des métiers des sciences dans l'industrie.
 - Préconisation : faire témoigner des étudiantes auprès de jeunes filles en lycée ou collège pour leur montrer qu'il est possible de se réaliser dans l'enseignement supérieur dans des filières de sciences « dures », et pas uniquement au niveau des filières médicales. Se mettre en lien avec des associations comme Femmes & Sciences, Ingénieurs et Scientifiques de France.
- **Renforcer les efforts contre la précarité étudiante et engager une réflexion sur la présence du CROUS dans les villes d'équilibre.**
 - La qualité des conditions de vie a un impact significatif sur la réussite étudiante. Il est indispensable que la Région accentue ses efforts dans la lutte contre la précarité, dans un contexte de conjoncture économique et sociale défavorable où les conditions de vie étudiante se dégradent fortement.

- Le CESER préconise d'engager une réflexion sur la présence du CROUS dans les villes d'équilibre (généraliser l'implantation du CROUS).
- **Renforcer le soutien à la diffusion de la culture scientifique, avec une attention particulière aux associations qui œuvrent dans ce domaine.**
 - Le seul maintien du budget alloué au soutien de la culture scientifique n'est plus suffisant pour faire face aux difficultés financières croissantes des associations de diffusion de la culture scientifique.
 - Le CESER recommande au Conseil régional d'intensifier ses efforts pour assurer la soutenabilité de la diffusion de la culture scientifique et des initiatives en faveur de l'innovation pédagogique. Un soutien accru des associations contribuant à la diffusion de la culture scientifique apparaît nécessaire.
- **Favoriser la politique d'insertion des alternants et des stagiaires.**
 - Le CESER Occitanie préconise d'inciter les acteurs de la sphère socio-économique à offrir davantage de possibilités de stage et d'alternance, afin de promouvoir des modalités pédagogiques qui favorisent l'insertion professionnelle et le développement des compétences des étudiants.
 - Pour encourager et faciliter l'engagement des entreprises, des associations et des institutions publiques dans l'accueil de stagiaires ou d'alternants, il est proposé de mettre en place un dispositif régional d'accompagnement, adapté aux contraintes et aux spécificités des différentes organisations, particulièrement des PME/PMI et des TPE. La création d'un rôle spécifique de coordonnateur « stage et alternance », sur une base volontaire, à l'intérieur des structures d'accueil, contribuerait également à cette dynamique. Ce coordonnateur agirait comme un point d'entrée identifiable pour les étudiants et établirait un lien direct avec les établissements d'enseignement, favorisant une communication efficace sur les opportunités de stage et d'alternance.
- **Partager les rapports d'évaluations (Campus-Connecté ; schéma des formations sanitaires et sociales).**
 - Le CESER invite le Conseil Régional au partage d'éléments d'évaluation quantitative et qualitative sur les dispositifs mis en place par la Région dans le domaine de l'enseignement supérieur, tels que le dispositif « Campus-connecté » ou le déploiement du schéma des formations sanitaires et sociales.

V. Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

LES POINTS POSITIFS

Éducation, Orientation, Jeunesse

Le CESER se félicite du volontarisme du Conseil régional en matière d'aides pour les jeunes et leurs parents avec notamment la gratuité des transports scolaires, des manuels scolaires, loRdi et l'ensemble des dispositifs accessibles via la Carte jeune. Il note sa volonté de mener une politique éducative avec Occit'avenir **visant notamment à favoriser l'implication des lycéens dans les actions et projets répondant à leurs attentes et en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les cyberviolences.**

Le CESER se réjouit des points suivants :

- Les échanges avec les Conseils départementaux pour favoriser l'engagement des jeunes et travailler la citoyenneté ;
- La poursuite du soutien aux EPLE avec des dotations complémentaires pour les lycées en matière d'énergie et le développement du photovoltaïque sur des bâtiments existants ;
- Le financement des associations d'éducation populaire dans le cadre de l'accompagnement éducatif des jeunes ;
- Le financement des formations aux premiers secours (PSCI) ;
- La création du label Ecocert et du label bio et produits locaux. La volonté de développer la plateforme Occit'Alim rapprochant les producteurs locaux et bio et les acteurs de la restauration collective d'Occitanie ;
- Le déplacement des loges d'accueil à l'entrée des lycées, en matière de sécurité ;
- Le développement de l'accessibilité des bâtiments aux PMR.

Formation Professionnelle

Le CESER salue la poursuite des efforts du Conseil régional dans la levée des freins à l'embauche avec le Pacte pour l'embauche (73 000 personnes aidées). Ce pacte a fait l'objet d'un avis du CESER en décembre 2022.

Le CESER note que le budget de la formation professionnelle s'inscrit dans un cadre maîtrisé répondant aux besoins actuels et aux efforts collectifs pour s'adapter aux enjeux de demain. Il salue le volontarisme du Conseil Régional de rester offensif en matière de formation et d'agir en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi, en ciblant les territoires à fort taux de chômage, précaires, et les métiers en tension.

Emploi

Le budget prévisionnel tend à tenir compte de la rénovation énergétique, le Conseil régional s'intéresse à la nature et à l'évolution des emplois davantage tournés vers la protection de l'environnement et le développement durable.

Le CESER note positivement l'action de la collectivité régionale, qui a effectué un recensement et un travail avec des acteurs locaux au sein des départements, pour identifier le foncier économique et mieux cibler l'implantation des entreprises.

La Région Occitanie est la plus attractive de France, avec l'incrémentation de 20 000 actifs chaque année, entraînant des problématiques d'accueil, de logement, d'infrastructures avec une disparité territoriale importante. Le CESER note que la collectivité travaille activement sur ces problématiques en lien avec les autres collectivités.

LES POINTS DE VIGILANCE

Éducation, Orientation, Jeunesse

Le CESER note que certains jeunes ne bénéficient que d'un seul repas par jour et qu'il serait souhaitable que la collectivité régionale mette en place un suivi des aides apportées aux faibles quotients familiaux.

Le CESER regrette le manque de visibilité des crédits d'intervention sur les différentes actions et constate, avec regret une baisse des crédits de paiement entre 2023 et 2024 sur la politique éducation, orientation, jeunesse (6 111 600 € en 2023 contre 5 665 000 € en 2024), ce qui peut contredire la volonté du Conseil régional de développer un Plan Jeunesses ambitieux.

Le CESER note la mise en avant de projets éducatifs autour de la lutte contre le harcèlement scolaire, mais souligne qu'il est nécessaire d'agir également sur la préservation de l'environnement et la lutte contre le gaspillage.

Le CESER regrette que le budget alloué au soutien à la mobilité internationale des étudiants ait baissé de 100 000 € en crédits de paiement sur le budget 2024 par rapport à 2023, étant donné l'augmentation prévue des demandes de bourses, notamment suite à l'assouplissement des critères d'obtention de bourses sur critères sociaux, par l'État.

Formation Professionnelle

L'Occitanie est la 2^e région en termes de taux de chômage malgré une hausse de l'emploi. Le CESER pense que le Conseil régional doit être vigilant sur le budget formation professionnelle, qui est en baisse et sur la forte diminution en 2024 (environ 30 %) du Plan d'Investissement des Compétences (PIC) dont il est nécessaire de mesurer l'impact.

Emploi

Le CESER pointe la gageure de combiner la vision, à long terme, de développement économique et d'industrialisation avec les enjeux de recomposition spatiale liée au développement démographique et aux problématiques de ressources naturelles, d'environnement et de pollution.

Dans le cadre de la nouvelle loi plein emploi avec la création de l'opérateur France Travail au 1^{er} janvier 2024, le CESER partage l'avis du Conseil régional sur une réforme floue et sans concertation. Il note plusieurs points de vigilance :

- La possibilité de concurrence territoriale au moment de décliner la loi sur les bassins. Il est important de veiller à l'harmonisation dans les territoires afin de conserver un équilibre et une équité ;
- Un nombre insuffisant de postes supplémentaires (Pôle emploi/France travail, environ 30 ETP) prévus en région Occitanie pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emplois et de RSA ;
- La capacité à réduire considérablement la fracture numérique et l'illectronisme pour l'utilisation des systèmes d'information et des plateformes ;
- Veille à l'émancipation des jeunes, à ne pas leur imposer de faire des formations non choisies, à les accompagner correctement.

LES PRÉCONISATIONS

Éducation, Orientation, Jeunesse

Une dégradation de locaux d'établissements scolaires est parfois constatée par les communautés éducatives. De plus, les enjeux concernant la sécurisation des établissements et la rénovation énergétique sont primordiaux. Le montant affecté sur la mandature pour 225 établissements scolaires, dont 5 nouveaux lycées sur la période, semble ambitieux (environ 900 millions d'euros).

Le CESER souhaite avoir accès à la planification des travaux et une présentation de leur avancée.

Une augmentation de la masse salariale, dont le personnel technique ATEE, semble nécessaire en fonction de la construction de nouveaux lycées ainsi que la mise en place d'une brigade de remplaçants.

Dans le contexte économique actuel, le Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) pour les familles en difficulté financière doit être revalorisé.

Le CESER préconise d'accorder des exonérations aux familles sur l'alimentation, en fonction de leurs ressources.

La collection de magazines ID Métiers doit être mise à jour régulièrement (fiches métiers, grilles de salaire), la qualité des informations apportées doit valoriser les métiers et inciter à leur découverte. Le Conseil régional doit s'appuyer tout particulièrement sur Info Jeunes Occitanie et son réseau en matière d'information et d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'information.

Formation Professionnelle

Le CESER préconise au Conseil régional Occitanie de travailler avec l'État sur la réforme du lycée professionnel : la carte des formations doit se faire de concert avec la Région Occitanie. La formation initiale doit apporter un ensemble de connaissances et compétences pour favoriser l'épanouissement humain et professionnel du jeune. L'adéquation offre de formation / offre d'emploi ne doit pas être organisée au détriment des besoins des jeunes et de l'ambition que l'institution devrait porter à leur égard. Il est également important de former aux savoir-être afin que ceux en situation de décrochage soient mieux préparés à leur entrée dans le monde professionnel.

Les élèves des écoles de la 2^e chance reçoivent loRdi, excellente initiative qui devrait également concerner l'offre de la Carte jeune.

Le Pacte pour l'embauche met en avant le Revenu écologique jeune (REJ) pour de la formation aux métiers verts. Le CESER renouvelle sa volonté d'obtenir des indicateurs sur son impact pour une meilleure promotion.

Le CESER préconise d'augmenter la rémunération de la formation professionnelle qui représente une somme trop faible et un frein à l'accès à la formation et au suivi du parcours.

Le CESER souligne la nécessité d'accompagner socialement les publics éloignés de l'emploi, nommés « invisibles », afin qu'ils intègrent plus facilement les dispositifs. Il leur est trop souvent demandé des justificatifs administratifs qu'ils ne peuvent pas fournir. L'entrée dans le dispositif est prioritaire et une première période dédiée à la situation administrative permettrait de soutenir la dynamique d'engagement dans un parcours.

Concernant les publics précaires des zones rurales, les leviers à la mobilité doivent être développés. Il est nécessaire de mettre en place des modalités simplifiées d'acquisition, ou réparation, de véhicule.

Emploi

Le CESER souhaite une clarification entre la politique régionale et la place de l'Économie sociale et solidaire (ESS). L'ESS semble être redéfinie au profit de l'économie marchande avec un budget conséquent de 29 millions d'euros.

Le CESER souhaite la mise en place d'une évaluation sur les impacts de la politique de relocalisation dans la région Occitanie afin de prévoir les investissements nécessaires dans les territoires.

VII. Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »

LES POINTS POSITIFS

Relocalisation spatiale / trait de côte

- Le CESER se réjouit de la poursuite des réflexions dans le cadre du Plan Littoral 21 sur le sujet de la relocalisation spatiale qui vise à anticiper les évolutions du trait de côte. L'organisation sous forme de six territoires et la mobilisation de 40 millions d'Euros (incluant des financements de l'État, de la Banque des territoires et du FEDER) sur les quatre prochaines années permettra de poursuivre les expérimentations et les études. En revanche, ce montant n'est pas à l'échelle de la mise en œuvre d'une stratégie de relocalisation, même partielle de certaines activités.

Pêche

- Le CESER salue la mise en œuvre d'un contrat de filière pour la pêche. La Région en a financé l'animation. Les outils financiers tels que le FEAMPA seront mobilisés dans un cadre réglementaire très complexe. Étant donné l'impossibilité de financer des bateaux de pêche avec des subventions publiques (réglementation européenne), la Région poursuit son action de lobbying auprès de l'Europe pour favoriser la mise en œuvre de solutions décarbonées. L'attractivité des métiers de la pêche est positivement annoncée comme étant au cœur du contrat de filière (formation professionnelle...), ce qui interroge fortement le CESER dans un contexte global de diminution de l'activité de pêche.
- Le CESER se réjouit que la Présidente de la Région ait saisi le secrétaire d'État chargé de la mer pour favoriser le retour d'une partie des ressources issues de l'exploitation des éoliennes en mer vers les pêcheurs.

Ports

- Le CESER estime que les importants investissements réalisés pour l'extension du port de Port-la-Nouvelle sont positifs bien que les résultats économiques ne soient pas au rendez-vous à ce stade. La zone destinée à l'assemblage des éoliennes a été livrée dans les temps. Plusieurs autres travaux importants se poursuivent sous maîtrise d'ouvrage SEMOP (débarquement de liquides, quai marchandises...). De même, le travail sur le bouclage ferroviaire se poursuit avec notamment des études réalisées par SNCF Réseau en 2024. Le bouclage du port de Port-la-Nouvelle, c'est-à-dire sa connexion au réseau national de fret, devrait être finalisé en 2026.
- Le CESER se réjouit de l'augmentation nette du trafic des lignes ferroviaires sur le port de Sète-Frontignan (trafic de remorques), preuve que la multimodalité des ports constitue un atout majeur de leur attractivité.

Canal du Rhône à Sète

- Le CESER constate avec soulagement qu'un plan de financement de 60 millions € est quasiment bouclé pour les travaux de maintien et remise en état de l'infrastructure afin de permettre le passage de péniches de plus fort tonnage et le trafic de marchandises. VNF va engager les premiers travaux pour conforter les berges qui s'effondrent. Par ailleurs l'ouverture d'un nouveau casier ZIFMAR à Sète permettra de stocker les sédiments extraits du canal ce qui constitue une problématique majeure du projet.

LES POINTS NÉGATIFS

Copropriétés touristiques

- Le CESER s'étonne que la phase d'expérimentation sur les cinq démonstrateurs retenus soit prolongée de 18 mois supplémentaires. Le financement de cette expérimentation, assuré par la région peine à aboutir à des solutions techniques et financières reproductibles. La phase de massification des interventions visant à la rénovation des copropriétés touristiques ne semble devoir voir le jour que dans 18 mois au plus tôt. L'objectif en termes de contenu et de calendrier de la phase d'étude nous semble devoir être précisé afin d'entamer au plus tôt la mise en œuvre des actions.
- Par ailleurs il apparaît que la pression sur les lits touristiques pourrait augmenter dans les années à venir. En effet les effets du ZAN (Zéro artificialisation nette), la montée des taux d'intérêt ainsi que l'attractivité résidentielle du littoral vont accroître les tensions sur l'ensemble du parc de logements. Ainsi les travaux sur les copropriétés dégradées gagneront à envisager les possibilités de mutation vers du logement permanent. Cette dynamique est d'ailleurs d'ores et déjà à l'œuvre dans plusieurs stations balnéaires, comme la Grande-Motte.

Ports

- Le CESER prend acte de la mise en service de la drague hybride à hydrogène début 2024 en regrettant fortement que des retards techniques ne permettent pas l'utilisation de l'hydrogène sur ce navire. Cette drague, projet emblématique de la région, va en effet fonctionner avec du carburant diesel classique durant au moins une année en attendant des travaux permettant l'utilisation de l'hydrogène.
- Le CESER note avec regret que le port de Port-la-Nouvelle ne connaît aujourd'hui pas de progression significative des volumes transportés. À l'inverse, les volumes de céréales s'effondrent (100 000 tonnes/an actuellement contre 400 000 tonnes/an il y a quelques années). Ce trafic n'est à ce jour pas remplacé par les nouvelles activités liées aux éoliennes et à l'hydrogène.
- Le CESER note que les études pour la construction du Quai I1 du port de Sète vont se poursuivre. En revanche aucune date de démarrage des travaux voire de mise en service n'est annoncée.
- Le CESER s'inquiète de l'important retard pris pour la mise en service du parc expérimental d'éoliennes en mer. Si le raccordement électrique est bien conforme au planning, de même que le quai construit spécifiquement (livré en 2021), il semble qu'aucun mégawatt ne puisse être produit par les éoliennes en mer avant 2025, alors que le projet de la région PACA semble plus avancé.
- Dans un contexte de montée en puissance des investisseurs privés dans les ports de Port-la-Nouvelle et de Port-Vendres (où un investisseur privé vient de bénéficier de l'octroi d'une nouvelle concession), le CESER s'interroge sur la possibilité pour ces deux ports d'intégrer le giron d'une gestion régionale dans un souci de cohérence des stratégies d'investissement et de développement.

LES PRÉCONISATIONS

- Le CESER note avec inquiétude la forte diminution des crédits de paiements annoncés dans le BP pour les investissements relatifs à la Méditerranée :
 - 2022 = 136.5 M€
 - 2023 = 93.2 M€
 - 2024 = 59.4 M€

Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés au littoral sont majeurs pour les territoires concernés, mais aussi pour l'équilibre global de la région.

- **Copropriétés touristiques** : le CESER souhaite qu'un point d'étape précis sur les études/expérimentations puisse être rendu public. Il souhaite également que les travaux en cours et à venir intègrent pleinement la question des besoins en termes de logement liés au développement économique du littoral.
- **Ports** : le CESER s'interroge sur les garanties apportées au fait que les futurs parcs éoliens industriels prévus au large de l'Occitanie soient bien assemblés sur le port de Port-la-Nouvelle. Cette activité attendue pourrait en effet compenser les baisses d'activité constatées actuellement et justifier les investissements massifs réalisés ces dernières années.
- **Pêche** : le CESER s'interroge fortement sur la pertinence de placer l'attractivité de la filière pêche au cœur du futur contrat de filière alors que les difficultés rencontrées par cette filière sont majeures et que la tendance est aujourd'hui largement à la baisse (nombre de chalutiers, pertes d'exploitation des criées...).

VIII. Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale »

Au-delà de la règle de préparation du budget par chapitres et par comptes, il est préjudiciable à la transparence de l'avis demandé au CESER, et à sa pertinence, de formuler un avis portant sur des actions prioritaires dotées d'enveloppes dont le chiffrage n'est pas proposé. L'argument selon lequel les chiffres ne pourraient être révélés qu'après le vote du budget est inopérant, tant à l'égard du CESER qui donne un avis que des élus qui le votent, puisque la structure comptable du budget n'est pas la même que celle des enveloppes par objectif. Ainsi, en l'absence des chiffres portant sur les objectifs prioritaires définis au budget, le CESER se bornera à présenter les points positifs et négatifs qui soutiennent son opinion, et à suggérer des préconisations.

La culture pour tous, le patrimoine et les langues régionales

- **La filière cinématographique : un plan de 80 M€ sur 5 ans (« Occitanie, ça tourne ! »)**

Points positifs :

- Un nouveau plan régional de soutien de la filière adopté le 23 juin 2023 par le Conseil régional doté de 80 M€ sur 5 ans (40 M€ « Occitanie ça tourne », 20 M€ formation professionnelle, 20 M€ développement économique ;
- Une nouvelle convention de coopération 2023-2025, dotée de près de 10 M€, prochainement co-signée par la DRAC, le CNC, la Région et les deux Métropoles, autour d'une stratégie publique commune de développement ;
- Soutien des importants investissements privés en cours en région pour une ambition internationale.

Points négatifs :

- L'absence des enveloppes détaillées affectées à chaque action.

Préconisations :

- Le CESER renvoie le Conseil régional aux préconisations de son Avis du 14 novembre dernier sur la filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie ;
- Le CESER approuve l'action régionale de développement de cette filière, dont les nombreux acteurs et les différents volets interagissent et se nourrissent les uns les autres, au profit du développement économique, territorial, culturel et social.

- **Les autres projets culturels**

Points positifs :

- Accompagnement de la professionnalisation du spectacle vivant (20 M€ sur les 40 M€ du budget 2024 consacré à la culture) ;
- Développement économique et artistique du secteur du livre (création, édition, festivals, événements littéraires, etc.) avec une agence régionale dédiée au secteur ;
- Soutien d'investissements patrimoniaux structurants en 2024 ;
- Soutien de la création et de la diffusion des langues occitane et catalane (3,8 M€).

Points négatifs : pas de présentation détaillée des enveloppes budgétaires.

Préconisations : préciser les dotations prévues dans le document.

Le sport

Points positifs : l'ensemble des orientations prises en compte, notamment :

- Le soutien de la pratique sportive des jeunes en milieu scolaire ;
- L'aide financière des structures délégataires des fédérations parasportives, en vue de l'acquisition de matériels coûteux pour l'inclusion des sportifs en situation de handicap ;
- Soutien aux ligues et comités régionaux pour la formation des bénévoles et la structuration des filières d'accession au haut niveau, de promotion ou de développement ;
- Tournée d'animation de sensibilisation des jeunes à l'olympisme pendant les JOP 2024.

Points négatifs :

- Prise en compte insuffisante des violences, notamment sexuelles, dans le cadre des clubs ;
- Absence de stratégie d'accompagnement des instances locales, en vue de leur respect obligatoire, d'ici 2028, de la parité homme femme dans les instances dirigeantes ;
- Absence d'évaluation de l'impact sociétal des politiques menées dans le sport ;
- Pas de dispositif d'« héritage » post JOP 2024 pour le sport en région.

Préconisations :

- Accompagnement volontariste des Ligues et des Comités régionaux dans la féminisation de leurs instances statutaires, en vue du respect de la loi à l'échéance 2028 ;
- Adoption d'un plan régional de lutte contre les violences, notamment sexuelles, auprès de l'ensemble des publics vulnérables des structures sportives, surtout des jeunes ;
- Doter les têtes de réseaux régionales d'outils permettant la pratique d'un sport citoyen ;
- Définition d'une stratégie d'« héritage » post JOP 2024 pour le sport en région ;
- Évaluation de l'impact sociétal des politiques menées par la Région dans le sport.

La santé

Points positifs :

- La poursuite des engagements de la Région dans la lutte contre les déserts médicaux, dans le cadre du dispositif « Ma Santé, Ma région » avec l'embauche de professionnels de santé ;
- La création de postes de « chefs de clinique territoriaux » en partenariat avec l'ARS Occitanie ;
- Le déploiement de l'option « santé » dans 8 lycées de la région ;
- L'augmentation du nombre d'apprenants dans les carrières sanitaires et sociales ;
- Les investissements en faveur du logement des étudiants en santé ;
- Le maintien des investissements dans la reconstruction et la rénovation de 4 centres hospitaliers ;
- La prise en compte de la santé mentale des jeunes ;
- La gratuité des transports reliant les centres d'enseignement et les centres de pratique.

Points négatifs :

- Manque : pas de mention de la formation des infirmières et infirmiers en pratique avancée (IPA) ;
- Point de vigilance : risque de déséquilibres entre établissements hospitaliers, centres de santé privés, cabinets libéraux et centres de santé pluridisciplinaires du fait des salaires, du nombre d'heures travaillées et des conditions de travail accordées aux médecins salariés recrutés par la Région ;
- Pas de mention de la santé environnementale (PRSE).

Préconisations :

- La santé environnementale étant une attribution fondamentale de la Région, s'engager davantage, en tant que cosignataire du PRSE avec l'État, dans la lutte contre les sources des pollutions et expositions environnementales d'origine humaine ayant un impact sur la santé et sur la mortalité de la population et les ajustements de l'offre de soin qui en sont la conséquence ; Veiller à assurer la cohérence entre l'action des collectivités territoriales qui participent au financement des centres de santé ;
- Aller vers davantage de décentralisation en envisageant une évolution de la réglementation en vigueur, pour reconnaître aux Conseils régionaux de véritables compétences en matière de santé (participation aux actions de prévention, financement des investissements, avis sur les autorisations).

Les solidarités, l'inclusion, l'égalité

Points positifs :

- En matière de logement : 6,7 M€ d'aide à la construction et à la rénovation ;
- Handicap : Un budget Handicap de 60,94 M€ d'AE/AP et de 52,25 M€ de CP ;
- Soutien de la vie associative : 35,45 M€ d'AE et 33,55 M€ de CP.

Le CESER soutient sans réserve l'ensemble des actions régionales en matière de solidarité, d'inclusion et d'égalité.

Points négatifs : néant

Préconisations : néant

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Bruno DUMAS

2^e COLLÈGE

M. Jean-Marie BEZ

Pour la Confédération générale du travail FO

M. Christian TERRANCLE

Pour l'Union Syndicale Solidaires d'Occitanie et FSU

Mme Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT Occitanie

3^e COLLÈGE

M. Francis DECOUCUT

Pour les groupes « Santé, Logement et Cohésion sociale » et
« Enseignement supérieur et Recherche »

Mme Geneviève TAPIÉ

Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Suffrages exprimés : 131

Pour : 127

Contre : 0

Abstentions : 4

Avis adopté

Intervention de Monsieur Bruno DUMAS

Pour le Collège 1

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le Collège 1 se réjouit de la qualité du travail fourni non seulement par la Commission 8, mais aussi par l'ensemble des commissions de notre CESER.

L'appréhension de cet Avis a été grandement facilitée par l'engagement de sa rapporteure, Karen SERRES et par celui de la chargée de mission Sandra IMBERT et de son assistante Vitrigny CAM qui ont dû travailler comme chaque année dans des délais très contraints et au nom du Collège 1, je tiens à les saluer ici.

Concernant le Budget primitif 2024 présenté par le Président de la Commission des Finances et Rapporteur du Budget de la Région Occitanie, Monsieur Stéphane BÉRARD, et cet Avis présenté par la commission 8, nous souhaitons souligner le contexte toujours plus contraint de l'exercice budgétaire à venir et le réalisme dont fait preuve ce budget avec des recettes en baisse en euros constants et des dépenses très contrôlées, ce budget montre la fin des habitudes prises ces dernières années et l'amorce d'un changement de ces dernières.

Nous ne pouvons que constater que l'endettement atteint pratiquement 1 année de budget avec 3,43 milliards d'euros et que le service de la dette atteint 237 millions d'euros. Cela impliquant un autofinancement important de 500 millions d'euros pour permettre un apurement théorique de la dette inférieur à 7 ans.

Comme le relève cet Avis, les recettes du budget de notre région viennent essentiellement de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) et de la TICPE (Taxe sur la consommation de produits énergétiques) reversées par l'État or ces versements ne tiennent pas compte de notre dynamique démographique et des dépenses qu'elle engendre, ce qui, au long court, est insupportable, cet Avis propose opportunément qu'une partie de la réversion de la TVA prenne en compte ce facteur.

Parmi les faits marquants que nous voulons relever, nous pourrions citer :

- La politique de mise en place de critères dans l'attribution des aides et subventions, si cette demande correspond à un souhait de notre assemblée plusieurs fois évoqué, elle n'en demeure pas moins un outil de maîtrise budgétaire et par conséquent une incertitude pour les domaines concernés ;
- Les dépenses d'équipement et d'investissement seront en baisse de 500 millions d'euros sur les 5 prochaines années permettant ainsi un recours à l'emprunt en baisse de 200 millions d'euros sur l'année 2024 ;
- En contrepartie les dépenses de fonctionnement progressent de 1,9 %, dont 2,1 % pour la masse salariale ; si ces chiffres peuvent sembler raisonnables compte tenu de l'inflation attendue, ils n'en restent pas moins à rapprocher de la baisse des recettes d'évoquée plus

avant et constituent pour nous le regret de ne pas avoir eu une ambition plus élevée en matière de maîtrise de ce type de dépenses ;

- Nous avons relevé aussi un autre point qui est l'abandon de l'exonération de taxes sur les cartes grises des véhicules hybrides, cet élément met l'accent sur le paradoxe entre les recettes de la Région liées à la consommation de produits carbonés et à ses investissements qui recherchent, à juste raison, à rendre toujours plus prééminente une mobilité toujours plus décarbonée ;
- Nous relevons avec satisfaction la poursuite en accessibilité des services ferroviaires et routiers, celle des contrats territoriaux et des contrats de filières permettant la continuité des projets en cours, la constance des enveloppes accordées à l'enseignement supérieur et à la recherche et le plan de soutien à la filière cinématographique ainsi que celle au soutien des entreprises ;
- Le Collège 1 est en revanche plus inquiet du manque de visibilité pour le Plan habitat durable dont la mise en œuvre repose sur de trop nombreuses directions pour être facilement opérationnelle, et sur le fait qu'il n'y a pas de financement fléché sur les Territoires d'industrie.

En résumé, nous constatons comme les autres années une volonté affirmée de maîtrise budgétaire, mais cette fois amplifiée, peut-être aussi par une très grande prudence dans les recettes comme la baisse de 200 millions due au FEDER et aux autres subventions, ainsi qu'une estimation des recettes de TVA inférieures à celle du budget de l'État en 2024. Le Collège 1 englobe dans cette volonté la saisine du CESER sur la création d'un fonds souverain qui soutiendrait la politique de développement économique de notre Région.

En conclusion, ces orientations budgétaires, pour le Collège 1, sont celles d'un budget en réaction à la fin de la crise du COVID et de ses dépenses exceptionnelles d'une part, et d'autre part à la forte hausse des taux d'intérêt en 2023 dont l'évolution reste très incertaine, ainsi qu'à l'atteinte des limites des critères imposés d'endettement.

Le Budget primitif 2024 est rigoureux et prudent, peut-être trop prudent de l'avis du Collège 1.

Le Collège 1 votera cet Avis.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ
Pour la Confédération générale du travail FO

Monsieur le Président,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Hormis les compétences régaliennes qui relèvent de l'État, le Code général des collectivités territoriales et la loi NOTRe permettent au Conseil régional de s'occuper d'à peu près tout sur son territoire, de sorte que ce budget embrasse tous les azimuts, mais prudemment puisque les fonds propres sont préservés à hauteur de 501,1 millions d'euros et parce que la quasi-totalité de ses recettes ne dépendent pas de lui, mais de la conjoncture.

La multiplicité des affectations du budget 2024 de la Région Occitanie répond ainsi aux multiples orients des orientations budgétaires du mois dernier. Mais chacun le sait, qui trop embrasse mal étreint, voire manque le train.

Il n'est certes pas dans les attributions du CESER de contester les options politiques du Conseil régional ni même leur opportunité, car conseiller est une chose et gouverner en est une autre, mais ce même Code général des collectivités territoriales dit aussi que nous concourons par nos avis à l'administration de la Région.

Alors, cette politique budgétaire est-elle défendable ? Oui, en partie, en cela qu'elle finance les compétences historiques majeures du Conseil régional qui continue à investir et pas tout à fait ; oui en cela que l'art du budget est de prioriser et que la priorisation n'apparaît pas clairement, même si le choix de financer des domaines qui pourraient l'être par d'autres, par exemple l'État, et ne le sont pas, est compréhensible dans la volonté de l'exécutif régional de leur apporter un début de solution et de ne pas les laisser à l'abandon.

Et puis, reste la politique.

Si une collectivité, par exemple un Conseil régional, considère qu'elle ferait mieux qu'une autre, par exemple l'État dans tel ou tel domaine particulier, pourquoi n'essaierait-elle pas de le montrer et de le démontrer ?

Il y faut évidemment des moyens monétaires qui pour le moment font défaut, mais... le Président de la République a mandaté début novembre l'ex-ministre du Budget, le député Éric WOERTH, pour une mission de six mois sur la décentralisation qui doit déboucher sur un texte législatif.

Dans sa lettre de mission, le Président de la République évoque la clarification des compétences et... les moyens des collectivités territoriales.

Un point d'étape est prévu dans trois mois pour savoir qui fait quoi et qui paie quoi, car la situation actuelle crée de l'insatisfaction pour les usagers, pour les élus qui se sentent privés de moyens et pour l'État.

L'idée générale semble être que quarante ans après les lois Defferre et plusieurs autres textes, on ne peut pas rester comme ça. Et c'est aujourd'hui la seule certitude. Nous verrons bien ce qu'il en sera, en espérant que cette éventuelle nouvelle étape de la décentralisation n'oubliera pas que certaines régions, dont la nôtre, sont plus touristiques que d'autres et requièrent des particularités en matière de financement.

Le projet d'Avis du CESER fraisant écho à notre déclaration, le groupe de la Confédération générale du travail Force Ouvrière le votera, en n'omettant pas de féliciter madame la Rapporteuse et de souligner la belle écriture de Sandra IMBERT.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Christian TERRANCE
Pour l'Union Syndicale Solidaires d'Occitanie et FSU

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et messieurs les conseiller-ère-s,

La pédagogie étant affaire de répétition, Solidaires et la FSU s'abstiendront sur ce projet d'Avis, pour les mêmes raisons que nous nous sommes abstenus sur le projet d'Avis sur les Orientations budgétaires. Certaines nuances sont apportées entre ces deux projets d'Avis, mais le fond ne change pas sur ce qui concerne en particulier la TVA.

Aussi, nous allons faire court et simple, à savoir répéter ce que nous avons dit il y a un mois. Nous vous épargnerons cependant le passage sur la dette de l'État, tout en réaffirmant que ses choix en matière budgétaire ne sont pas contraints, mais politiques et injustes.

Et nous rappelons donc nos propos sur la TVA avec quelques adaptations.

Solidaires et la FSU n'ont jamais manqué une occasion de rappeler que la TVA, impôt national, indirect et proportionnel est non seulement le plus injuste, mais également le plus fraudé par les entreprises qui, au demeurant, n'y contribuent pas elles-mêmes puisque c'est le consommateur final qui s'en acquitte.

Solidaires et la FSU n'ont eu de cesse de rappeler qu'au fond, le conseil régional se complaisait dans l'augmentation de sa part dans ses recettes pour deux raisons majeures : sa dynamique, dont il s'inquiète aujourd'hui, mais surtout parce que c'est un impôt indolore dont il ne porte pas la responsabilité politique et qui donc, ne présente aucun risque de désapprobation citoyenne.

D'une partie de cela l'Avis nuance un peu par rapport au projet sur les OB, mais si peu. Et il préconise toujours une modulation de la part de TVA reçue et une indexation sur les résultats économiques et territoriaux. Ceci au prétexte de rétablir un lien entre les investissements de la Région et les retombées qu'elle pourrait en attendre. Qui plus est en évoquant toujours la fin de la CVAE, sans pour autant proposer l'instauration d'une autre imposition, justement au titre de ce lien territorial et économique avec des entreprises qui sont les premières bénéficiaires de nombre d'investissements du Conseil régional.

Pour faire bien comprendre, à nouveau, à toute cette assemblée, cela équivaut à demander au SDF à qui l'on donne 2 € pour s'acheter une baguette de pain, soumise à la TVA, de contribuer au financement du soutien économique aux entreprises, sans demander à ces dernières la moindre contribution territoriale. Ce n'est pas admissible.

Et ce projet d'Avis, comme celui sur les OB, continue de susurrer qu'un peu de péréquation ça serait bien, mais qu'il faudrait surtout que les régions les plus dynamiques reçoivent un peu plus de TVA que celles qui le seraient moins.

Pour en revenir à l'exemple précédent, ça ne choquerait pas que ce soit le SDF de Dunkerque qui finance une partie du budget de la Région Occitanie, via la TVA qu'il paye sur sa baguette. Par contre

il n'y aurait aucune raison pour qu'il bénéficie des mêmes retombées de sa région, supposée être moins dynamique que la nôtre. Ce n'est pas admissible.

Enfin, le projet d'Avis évoque le peu de marges de manœuvre de la région en matière fiscale. Solidaires et la FSU invitent donc à nouveau le CESER à porter la proposition, reprise en préconisation de l'Avis sur le logement et ici de la contribution de la Commission 1, en poussant le Conseil régional à se saisir de l'opportunité de la Taxe sur les Bureaux.

Au regard de ces critiques fondamentales que nous portons sur un point essentiel pour nous dans ce projet d'Avis, nous maintiendrons donc notre abstention, sans minimiser tout le reste du travail d'analyse et de préconisations excellemment rédigé dans cet Avis.

Intervention de Madame Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT Occitanie

Madame la Directrice représentant les services du conseil régional
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et messieurs, cher.ère.s conseillers et conseillères,

Pour la dernière fois de la mandature, le CESER donne aujourd'hui son Avis sur le prochain Budget primitif de la Région Occitanie.

Je commencerai mon intervention par un point de méthodologie, car c'est celle que porte la CFDT pour la prochaine mandature.

C'est un Avis de synthèse, construit dans le cadre d'une méthodologie de co-construction, mise au point sous l'impulsion du bureau de la C8 et désormais éprouvée et intégrée par chacune des commissions, qui produisent en conséquence des contributions ciblées et qui assurent un suivi de leurs préconisations précédentes. Un travail important de la C8 s'en suit, non seulement sur les thématiques qui lui sont propres, mais également pour s'assurer de la cohérence et mettre en évidence les points communs dans les productions des 8 commissions. Le résultat final doit beaucoup à chacune et chacun des chargé.e.s de mission du CESER, aux bureaux des commissions, mais aussi aux grandes qualités de synthèse et rédactionnelles de Sandra IMBERT, chargée de mission de la Commission 8, qui a su mettre en mots les axes d'analyses de la société civile organisée, que Karen SERRES nous a présentés aujourd'hui. Que toutes et tous en soient ici remercié.e.s.

J'en viens au fond du sujet : les recettes et dépenses prévisionnelles de la Région Occitanie en 2024.

Des prévisions qui se font dans un contexte régional d'urgence à agir contre la pauvreté qui s'aggrave, et touche particulièrement les femmes ; et dans un contexte mondial d'urgence à agir contre les dérèglements climatiques et la perte de biodiversité.

Si ces éléments sont clairement affichés dans le projet de budget, les moyens mis en œuvre paraissent quelque peu dilués dans la multitude des politiques d'intervention choisies par la Région, et qui vont bien au-delà des compétences réglementairement obligatoires.

Ce choix de politiques d'intervention dans un champ étendu concourt-il efficacement à la réalisation d'objectifs transverses comme celui de la lutte contre les dérèglements climatiques ?

Le « Budget vert » est censé en permettre l'évaluation ; mieux, il devrait être un outil de construction du budget régional en la matière. Mais la date à laquelle il a été transmis au CESER n'en a pas permis l'analyse... et le fait qu'il arrive bien tardivement, après la présentation du budget prévisionnel à notre assemblée, fait qu'on peine à croire qu'il s'agit d'un outil méthodologie au centre du processus d'élaboration du budget.

Qu'en est-il sur d'autres sujets, affichés comme transverses, comme celui de l'égalité entre les femmes et les hommes ? Certes, les effets conjugués de différentes politiques d'intervention peuvent concourir à la réalisation d'objectifs transverses. Mais sans politique d'évaluation, comment s'en assurer ? Faire des focus sur telle ou telle action, comme l'installation des femmes en agriculture, est utile, et sans doute politiquement porteur, mais ce n'est pas suffisant. Seule une stratégie d'évaluation méthodique,

construite en partenariat avec le CESER Occitanie, peut permettre au Conseil régional de ne pas laisser certaines situations dans « les angles morts » de la politique régionale.

Et la délégation CFDT pense que le CESER, dans toutes ses composantes, doit y prendre une part active. De sorte à porter des propositions pour des transformations réalistes, effectives, inscrites dans la justice sociale et issues de choix démocratiques (c'est le sens de notre manifeste sur les transitions justes, qui prolonge un engagement de plus de 20 ans dans l'accompagnement du monde du travail dans ses profonds bouleversements).

L'Avis du CESER sur le Budget primitif 2024 de la Région Occitanie reprenant les points d'attention de la CFDT, à la fois sur le contexte et la nécessaire évaluation des politiques publiques, la CFDT le votera.

Intervention de Monsieur Francis DECOUCUT

Pour les groupes “ Santé, Logement et Cohésion sociale” et “Enseignement supérieur et Recherche”

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
Monsieur le représentant de la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER Occitanie,
Monsieur le Président de la Commission 8 « Finances »,
Madame la Rapporteuse du projet d'Avis sur le Budget primitif 2024,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, chères et chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Cette intervention s'inscrit dans le temps de parole dévolu au Collège 3 et est prononcée au titre des groupes “ Santé, Logement et Cohésion sociale” et “Enseignement supérieur et Recherche”.

Tout d'abord, il conviendra de saluer la qualité du travail réalisé par la Commission 8 qui a produit un avis exhaustif, argumenté et pertinent sur le projet de budget primitif 2024, en un temps trop restreint (c'est une observation qui est formulée chaque année) et sans que tous les éléments chiffrés des actions prioritaires ne soient détaillés dans le document proposé par le Conseil régional.

Malgré ces réserves préalables, le projet de Budget primitif 2024 présente plusieurs points positifs.

En matière de santé, on note une participation de plus en plus importante de la Région dans ce champ, alors qu'il ne relève pas des compétences qui lui sont reconnues réglementairement. On notera tout particulièrement :

- La poursuite des engagements de la Région dans la lutte contre les déserts médicaux, dans le cadre du dispositif « Ma santé, Ma Région » avec la création de centres de santé pluridisciplinaires dans les territoires défavorisés, et le recrutement de professionnels de santé ; ainsi au 31 décembre 2023, 15 centres de santé seront opérationnels ; l'ouverture de 10 centres supplémentaires est prévue en 2024 ;
- La participation au financement de postes de « chefs de clinique territoriaux » en partenariat avec l'ARS Occitanie ; ces postes médicaux, affectés dans les centres hospitaliers des villes d'équilibre, permettront le maintien de spécialités médicales dans des territoires qui en sont actuellement dépourvus ;
- La participation aux investissements pour la reconstruction ou la rénovation de 4 centres hospitaliers (Auch, Montauban, Millau-Sainte Affrique, Lavelanet) ;
- Des mesures en faveur de la santé mentale des jeunes.

La formation des personnels paramédicaux et des professionnels du secteur social figure dans les compétences de la Région. Parmi les mesures portées par la Région, on citera :

- Le déploiement de l'option « Santé » dans 8 lycées de la région pour sensibiliser les lycéens aux métiers du sanitaire et du social ;
- L'augmentation du nombre d'apprenants dans les carrières sanitaires et sociales : 17 000 places réparties dans 68 établissements de formation agréés par la Région (+ 1700 places à la rentrée 2023-2024) pour un budget formation de 138 millions d'euros ;
- Les investissements en faveur du logement des étudiants en santé.

On formulera cependant après ces points positifs un certain nombre de réserves, ou tout au moins de points de vigilance :

- La participation de la Région à la formation des infirmières et infirmiers en pratique avancée (IPA) n'est pas abordée. Même si cette formation relève du champ universitaire, un accompagnement financier des établissements employeurs ou des IDE libéraux aurait été de nature à augmenter le nombre de professionnels en formation ;
- Il existe un risque de concurrence entre établissements hospitaliers, centres de santé privés, cabinets libéraux et centres de santé créés dans le cadre du GIP « Ma santé, Ma Région » du fait des salaires, des conditions d'exercice professionnel accordées aux médecins salariés recrutés par la Région.

Parmi les souhaits et préconisations que nous pourrions formuler au travers de ce projet de budget primitif 2024, on mettra l'accent sur :

- La nécessité de veiller à assurer la cohérence entre l'action des collectivités territoriales qui participent au financement des centres de santé ;
- Les problématiques liées à la santé environnementale : la santé environnementale étant une attribution fondamentale de la Région, elle devrait s'engager davantage, en tant que cosignataire du PRSE avec l'État, dans la lutte contre les sources des pollutions et expositions environnementales d'origine humaine ayant un impact sur la santé et sur la mortalité de la population.

Enfin, on regrettera que la réglementation en vigueur ne permette pas d'aller vers davantage de décentralisation pour reconnaître aux Conseils régionaux de véritables compétences en matière de santé (participation aux actions de prévention, financement des investissements, avis sur les autorisations).

Les conditions de vie étudiante se dégradent fortement, dans un contexte de conjoncture économique et sociale défavorable. Or, la qualité des conditions de vie a un impact significatif sur la réussite étudiante. Un renforcement des efforts de la Région dans la lutte contre la précarité, en lien avec le CROUS, s'avère nécessaire.

Aucune ligne budgétaire n'est consacrée à des mesures permettant de réduire le nombre d'abandons d'étudiants en cours d'études, qui ne cesse de croître.

La Région ne communique toujours pas d'éléments chiffrés de bilan ou d'évaluation de la Région sur les campus connectés et les innovations pédagogiques.

Pour finir, il conviendra d'inciter les acteurs de la sphère socio-économique à offrir davantage de possibilités de stage et d'alternance, afin de promouvoir des modalités pédagogiques qui favorisent l'insertion professionnelle et le développement des compétences des étudiants. À cet égard, nous devons saluer l'effort tout particulier de l'exécutif régional en faveur de l'apprentissage qui vient d'annoncer l'attribution d'une enveloppe dédiée de plus de 7 millions d'euros afin de soutenir les organismes de formation.

Les membres du Collège 3 remercient vivement les conseillers et conseillères, le Président et la Rapporteuse ainsi que l'équipe administrative de la Commission 8 pour la qualité de leur travail et de la présentation.

Les groupes « Santé, logement, cohésion sociale » et « Enseignement supérieur et recherche » voteront le projet d'Avis sur le Budget primitif 2024 présenté par la Commission 8.

Intervention de Madame Geneviève TAPIÉ
Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Monsieur le Président et cher Jean-Louis,
Madame la Rapporteuse et chère Karen,
Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet,
Chers, Chères collègues et pour certains, certaines, chers amis.

Vous le savez ! **Malgré un arsenal juridique impressionnant, ancien, les inégalités politiques, économiques, professionnelles, sociales... entre les hommes et les femmes demeurent en France.** La région Occitanie révèle des inégalités plus prononcées. Pour ne prendre qu'un seul exemple, celui du **sport** : *ici*, la part des femmes titulaires de licences accuse un écart en leur défaveur de près de 40 %...

Le récit du roman national a banalisé partout les causes de ces inégalités...

Prenons l'été 1914. Les hommes partis au Front, le Président du Conseil lance un Appel aux Françaises (« je fais appel à votre vaillance »)²⁴, et, pour faire bonne mesure, leur accorde le droit de « **disposer de l'autorité des hommes pendant la durée du conflit** ».

Mais dès l'été 1918, une importante organisation ouvrière, proclame que « **la place des femmes est au foyer** ». Ce qui légitime Poincaré²⁵, pour leur demander (en novembre) de « **libérer, pour les rendre aux hommes les emplois occupés pendant la guerre** »...

De facto, la culture des inégalités est scellée dans notre pays ! ...

Un budget public est un acte politique qui illustre des priorités sociales, économiques, sportives, culturelles, et des projets dans ces domaines. Par **exemple, la construction d'une nouvelle loge au Stadium de Toulouse ou d'une nouvelle crèche à la Comédie de Montpellier** n'aura pas le même impact sur les hommes et sur les femmes du fait des rôles sociaux dans la famille et la pratique différenciée des sports.

Alors, en ciblant le secteur du sport comme champ d'expérimentation... c'est-à-dire, une politique régionale touchant le plus grand nombre... après un « Budget vert » en Occitanie, la **Région innove aujourd'hui avec une analyse budgétaire au filtre de l'égalité entre les femmes et les hommes**. Si le CESER approuve cette initiative (comme à Vienne en Autriche, au Gouvernement régional de Berlin ou encore à Strasbourg ou à Lyon...), il se félicite enfin de la prise en compte d'une préconisation qu'il a inscrite dans chacun de ses Avis budgétaires depuis 2018...

Il s'agit maintenant d'interroger le budget sous l'angle de ses bénéficiaires masculins ou féminins. Et de vérifier si la politique visée touche toutes les personnes et donc si elle est **efficace**... d'analyser si les moyens mis en œuvre sont appropriés et les ressources bien équilibrées et bien réparties entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire, si cette politique est **efficiente**. Avant de vérifier que l'action publique s'adresse au plus grand nombre ou à celles et ceux qui en ont le plus besoin, et... non à une part réduite de la population ; c'est-à-dire si l'action est **pertinente**.

²⁴ (...) « Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer celles de l'année prochaine. Vous ne pouvez pas rendre à la Patrie un plus grand service ». René Viviani, Président du Conseil.

²⁵ Président de la République

Inéluctablement, la méthode devrait conduire, à systématiquement adapter **les infrastructures financées** à l'accueil de publics et masculins et féminins ; et à examiner **les demandes de subvention** à la lumière de leur provenance et à graduation de division égale, Clubs masculins ou Clubs féminins... avant d'apprécier si les Clubs féminins ont été, ou non, plus ou moins bien dotés,... et d'en analyser les raisons.

Alors, vous aurez compris qu'au bout du compte, **il s'agit bien d'un moyen de déconstruire cette « culture des inégalités » héritée de l'été 14**, en tant que pure perte pour notre développement régional.

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie votera le présent Avis.

**INTERVENTION
DE MADAME CAROLE DELGA,
PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

INTERVENTION DE MADAME CAROLE DELGA, PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Bonjour à toutes et à tous.

Les sujets sont nombreux à traiter, merci de m'accueillir, merci des avis que vous avez émis, d'autres que vous allez examiner cet après-midi.

Nous sommes dans un contexte très particulier, surtout ce matin. Nous sommes dans un contexte particulier, avec un niveau d'inflation qui impacte fortement et le pouvoir d'achat de nos concitoyens et, bien entendu, la compétitivité de nos entreprises. Nous avons eu une réunion de travail avec le Gouverneur de la Banque de France ; dans les perspectives pour les prochains mois, pour les deux prochaines années, nous allons avoir normalement de nouveau une stabilisation, une décrue lente, mais qui est quand même bien amorcée, pour une inflation à 2 % sur 2025.

Pour autant, nos concitoyens ne le ressentent pas, parce que les principales composantes du budget des ménages, que ce soit l'alimentaire ou le carburant, sont encore à des niveaux très élevés. Et normalement, dans les perspectives économiques, la dynamique des salaires devrait être plus forte sur 2024 que la dynamique de l'inflation ce qui va permettre, et je le souhaite, de récupérer un peu de pouvoir d'achat pour nos concitoyens.

Donc une situation qui est très préoccupante où l'on voit la précarité et les inégalités se renforcer.

Nous avons également la nécessité de rappeler le cadre républicain pour notre société. C'est absolument indispensable de rappeler la laïcité ; laïcité qui nous protège toutes et tous, croyants ou non croyants. Je tiens toujours à le rappeler dans mes discours et dans mes actions, il n'y a aucune négation, aucune stigmatisation des religions, mais les religions sont dans la sphère privée et n'ont pas à intervenir dans les lieux publics. C'est ce qui permet d'ailleurs aux croyants pratiquants d'avoir une liberté de culte, mais dans la sphère privée, et, comme j'ai pu l'indiquer, une manifestation religieuse n'a sa place ni dans une institution locale, ni à l'Élysée, et encore moins dans des lieux d'enseignement. Il faut bien le rappeler.

C'est pourquoi j'ai souhaité qu'un Conseil régional de la laïcité soit instauré, parce que nous avons besoin d'avoir un conseil qui soit un aiguillon, parce qu'il ne faut jamais relâcher notre vigilance vis-à-vis des atteintes à la laïcité. Parfois on m'explique que « certains propos peuvent choquer », j'ai toujours été très très attachée à ce qu'il y ait une liberté d'expression. La liberté d'expression est le corollaire de la laïcité, et le délit de blasphème n'existe pas dans la République. Il faut toujours le rappeler.

Il faut qu'on ait un aiguillon parce que parfois certains discours très présents veulent faire des aménagements à la laïcité. Et puis, c'est toujours bon aussi d'avoir une vision extérieure pour que nous puissions partager toutes les politiques de soutien à la laïcité, parce qu'on voit malheureusement encore dans notre pays des crèches dans les mairies et je rappelle également ma totale opposition à cela.

Il est nécessaire d'avoir bien en tête la conjugaison et de l'écologie et du social, c'est un sujet auquel je suis particulièrement attachée, sur lequel je ne dévierai pas, parce qu'on ne peut pas avoir une distinction des deux sujets. On doit toujours, avant de prendre des mesures, voir les conséquences et en matière sociale et en matière écologique. On ne peut pas avoir des projets qui ont des graves conséquences sur l'isolement des personnes ou sur le sentiment de ne pas pouvoir agir comme les autres.

Nous avons aussi, bien sûr, la nécessité de nous adapter à des évolutions technologiques qui sont rapides, et c'est la question du numérique, de l'intelligence artificielle, et bien sûr toute la question de la formation qui sous-tend ces évolutions, que ce soit des évolutions pour avoir un modèle de développement plus vert, j'insiste sur un modèle de développement. Je ne suis pas de celles et ceux qui défendent la décroissance, je crois que, par le progrès, que par la science, on est tout à fait en capacité de conjuguer l'écologie avec l'économie avec le social. Et je ne fais pas partie de celles et ceux qui prônent le déclinisme. Je crois au contraire au volontarisme en politique et à la confiance dans la science ou le progrès.

Hier, chez Airbus, il y avait la démonstration de tout ce que pouvait nous amener le progrès et la science de positif dans notre vie pour préparer l'avenir.

Depuis hier soir, bien sûr nous avons une certaine instabilité institutionnelle qu'il faut quand même prendre en compte, qui continue de nourrir le sentiment chez nos concitoyens d'un certain bazar, pour ne pas dire autre chose, au niveau des plus hautes responsabilités. Cela enrichit, malheureusement, tous les discours extrémistes et aussi l'abstention. Il faut toujours être vigilant à cette image que peut donner le monde politique, un monde politique déconnecté des réalités du terrain, qui vit dans sa bulle et qui, aujourd'hui en plus, n'a pas de cap ou de vision.

Donc un contexte complexe et, bien entendu, un contexte international particulièrement préoccupant, où nous devons rappeler, pour tous les conflits qu'il y a sur cette planète, notre absolu attachement à la paix et à tous les processus de paix qu'il doit y avoir, que ce soit sur le conflit israélo-palestinien, que ce soit aussi pour la guerre en Ukraine ou que ce soit également sur le Haut-Karabagh et, malheureusement, je ne cite pas tous les conflits, mais nous devons tous œuvrer pour la paix pour les peuples et pour aussi la possibilité pour chaque peuple de décider de son destin et de ne pas être annexé ou sous tutelle.

Dans ce contexte, un budget volontariste de 3,6 milliards d'euros, un budget qui nous permet de revenir à des équilibres d'avant crise sanitaire puisque, dès le deuxième semestre 2020, 2021 et encore sur la première moitié de l'année 2022, il y a eu des dispositifs exceptionnels de la Région pour pouvoir faire face à la crise sanitaire elle-même, mais aussi à ses conséquences. Nous avons augmenté fortement nos dépenses, que ce soit dans l'aspect sanitaire, sur le court terme, pour l'achat de masques, d'équipements médicaux, mais également nous avons beaucoup augmenté nos interventions pour soutenir l'économie que ce soit à travers la commande publique, la commande publique en maîtrise d'ouvrage directe de la Région, la commande publique avec des subventions qui avaient été majorées à l'intention des communes ou des intercommunalités, et puis également un soutien à l'économie pour les entreprises en direct pour leurs projets.

Maintenant, nous revenons à un dispositif plus classique et nous restons pour autant la région qui investit le plus par habitant. Le dispositif exceptionnel est bien sûr terminé, mais nous continuons à faire preuve de volontarisme en matière budgétaire et je tiens à le rappeler. Cela m'a amusée d'entendre certains disant : « mais est-ce que cela ne va pas être un budget de disette ? ». Je leur ai dit : « cela veut dire que vous ne savez pas ce que c'est que la disette, cela veut dire que vous n'avez jamais eu faim dans votre vie ».

Parce que quand on est la première région de France en matière d'investissement, cela veut dire quand même qu'il y a toujours un volontarisme. Nous sommes première région en matière d'investissement, c'est la démonstration que nous aidons plus les entreprises, que nous aidons plus les communes, que nous soutenons plus l'agriculture que d'autres, mais en premier, absolument premier, nous faisons en sorte de relier les gens, bien sûr à travers l'éducation et la culture, et à travers également les mobilités puisque les deux plus gros budgets de la Région sont pour l'éducation et la mobilité, ce qui est absolument nécessaire pour la région Occitanie, puisque nous sommes la première région de France en termes de progression démographique, mais nous sommes en même temps la région la plus enclavée.

Nous devons faire en sorte de continuer à attirer de la population, que cette attractivité démographique soit une chance, mais qu'elle puisse aussi continuer en matière de développement, et la question des mobilités est absolument indispensable à travers l'ensemble des projets que vous connaissez.

Ce budget nous permet de pleinement réaliser les deux axes que nous avons mis dans le programme que nous avons présenté lors de notre réélection il y a un peu plus de deux ans. Une région à énergie positive, c'est-à-dire développer les énergies renouvelables, consommer moins d'énergie, moins de terres agricoles, faire en sorte que nous puissions privilégier notre souveraineté industrielle, souveraineté énergétique, mais aussi souveraineté alimentaire. Et puis une région inclusive à travers la formation, l'éducation, à travers également la culture, le sport, toutes les questions d'égalité femmes/hommes, de

lutte contre les discriminations, domaines sur lesquels nous continuons bien sûr à beaucoup nous mobiliser.

Nous maintenons le cap en ayant une gestion sérieuse, c'est-à-dire avoir des dépenses de fonctionnement qui sont inférieures à l'inflation, moins de 2 %. Nous tenons le cap. Et puis renforcer l'autofinancement puisque, dans une période de dispositifs exceptionnels de deux années qui se sont concrétisés sur trois exercices budgétaires, nous avons bien entendu un plus grand recours à l'emprunt aujourd'hui. Maintenant que la situation s'est stabilisée, que nous avons vu notre taux de chômage baisser de façon plus rapide en Occitanie qu'en France, il est nécessaire de retrouver des marges budgétaires. C'est pourquoi nous renforçons l'autofinancement, nous diminuons le recours à l'emprunt puisque c'est 355 M€ que nous avons dans notre budget primitif, alors que nous avons prévu plus de 400 M€ sur le BP 2023 et que nous avons comme objectif de ne pas dépasser les sept ans de capacité de désendettement, sachant que, pour les régions, le seuil est à neuf ans. Mais j'ai fixé à mes équipes ce seuil de sept ans qui permettra, si jamais il y avait un coup dur, d'avoir une résilience plus forte, comme nous avons pu le faire. Je sais que certains nous disent qu'il y a deux ans de capacité de désendettement de plus. Mais la question du Covid nous a bien appris qu'avoir des réserves et avoir une capacité de réagir très rapidement était très utile, parce qu'il faut se rappeler que la situation était très préoccupante en Occitanie, au tout début du confinement, puisque nous avions deux moteurs qui étaient complètement à l'arrêt sur la création d'emplois, l'aéronautique et le tourisme. C'est pourquoi nous avons eu un dispositif unique en France, accordé par Bercy, parce que nous avons partagé avec le ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE, le risque majeur d'avoir un taux de chômage qui soit très, très fort.

Nous avons résisté, l'agroalimentaire et l'agriculture ont donné le la, mais parce que, là aussi, nous avons aidé au maximum toutes les initiatives qui émergeaient de nos territoires et, dans le même temps nous avons soutenu toute la question de la filière du bâtiment et des travaux publics, la question des énergies renouvelables et la question de la bio santé. Je rappelle qu'il y a cinq ans, on s'était lancé dans les biothérapies, la bio santé, les biomédicaments et, par exemple nous avons obtenu l'entreprise EvoTech par rapport à Lyon. C'est quand même 700 emplois, ce qui nous permet d'avoir une diversification économique qui est absolument indispensable.

Nous continuons à investir massivement pour l'éducation, nous sommes la région aussi qui consacre le plus de budget, et en fonctionnement et en investissement, pour nos jeunes, parce que nous savons que le déterminisme social est très présent dans ce pays, dans cette région, et que nous ne pouvons pas accepter que le choix de nos enfants, quant à leur avenir, soit lié à leur condition sociale. Nous voulons qu'ils aient la connaissance au maximum de l'ensemble des métiers, d'où un gros effort sur l'orientation, également sur la décentralisation de l'enseignement au plus près de nos territoires. Et, sur ce sujet, nous sommes aussi très engagés.

Nous continuons sur la question de l'ordinateur gratuit, des manuels scolaires intégralement fournis, de la gratuité des transports scolaires et un sujet qui me tient à cœur que je n'ai pas pu, malheureusement, mettre en œuvre de par les circonstances budgétaires, en particulier liées à l'inflation : baisser le tarif de la cantine. Parce que sur le budget de la Région inflation énergie, inflation carburant, c'est ce que j'ai encore rappelé au président de la République hier ou à la Première ministre hier matin, que nous sommes quand même la seule collectivité locale à être impactée et par le prix de l'énergie et par le prix du carburant. J'ai refusé de diminuer les tournées des cars liO, parce que je ne sais que trop ce que dans certains territoires ruraux ces cars rouges représentent comme signal, parce qu'il n'y a pas de lignes de chemin de fer partout, et il y a besoin d'avoir cette mobilité, qui est semi-collective quand ce sont des minicars, qui est collective quand ce sont des cars complets. J'ai souhaité qu'on maintienne l'ensemble des dessertes, ce qui représente un coût très très lourd, c'est 150 M€ sur le budget énergie carburant.

Donc, nous n'avons pas eu pour l'instant la capacité de travailler sur le prix de la cantine, même si nous l'avons gelé depuis 3 ans face à l'inflation. Je voudrais que l'on puisse diminuer le prix de la cantine scolaire pour les familles modestes dans les lycées, parce qu'on voit trop d'enfants ne pas manger à leur faim, ne pas manger équilibré, ne pas manger des produits de qualité. Le prix de la cantine scolaire, c'est une

question de pouvoir d'achat pour les familles, c'est une question de santé publique pour la jeunesse, parce que nous savons que c'est à travers l'alimentation qu'on constitue le capital santé des populations.

Et puis, c'est une question aussi de connecter l'alimentation, le lycée avec les agriculteurs locaux puisque nous sommes très volontaristes sur l'objectif en fin du mandat d'avoir 75 % de produits locaux, de produits bio, ce qui permet aussi d'avoir un revenu digne pour nos agriculteurs. Je n'ai pas candidaté, puisque c'est l'actualité ce matin, à l'expérimentation sur l'uniforme. J'ai indiqué au ministre de l'Éducation nationale que, pour moi, la priorité était de finir la rénovation énergétique, l'accessibilité et la sécurité de nos lycées et quand j'aurai une marge de manœuvre budgétaire, je la consacrerai prioritairement à la restauration scolaire et non pas à la question des uniformes.

Puisque, sur ce sujet, le financement est à parité État et collectivités. Dans notre région, seules deux communes ont candidaté, Béziers et Perpignan, tout est dit.

Nous continuons à faire en sorte que notre jeunesse ait confiance en l'avenir, ait confiance en elle-même, ait confiance dans les autres, parce que c'est ça la République, c'est ça la fraternité. Malheureusement, je vois trop d'enfants qui ne vont pas à la cantine par manque de moyens des parents. On a mis un fonds social dans chaque lycée, il est depuis l'année dernière intégralement consommé. C'est le signal que la pauvreté progresse. On a aussi mieux informé les familles, mais malgré ça, il y a toujours, malheureusement, des enfants qui ne mangent pas à leur faim. Et ce n'est pas concevable pour la présidente que je suis.

Nous continuons à investir, je le disais, dans l'éducation, dans la formation, dans l'orientation et la question aussi des stages pour nous est primordiale. D'ailleurs nous avons décidé, avec l'ensemble des organisations professionnelles économiques, que dans les contreparties des subventions de la Région aux entreprises, il y avait l'accueil des stagiaires. C'est avec Sophie GARCIA, qui était présidente du MEDEF Occitanie, que nous avons bâti ce dispositif. Tout de suite quand je t'ai parlé de cette proposition, tu as dit « Banco » parce que les chefs d'entreprise avaient bien compris l'intérêt aussi d'accueillir des stagiaires, parce que ce sont les futurs salariés ou les futurs salariés, et donc donner une image accueillante des entreprises et qu'il n'y ait pas ce sentiment de la part des jeunes qui, dès le stage de troisième, se sentent relégués parce que les parents n'ont pas le réseau pour trouver le stage. Il faut vraiment lutter contre cela de toutes nos forces, qu'il n'y ait pas de déterminisme social, de sentiment d'être laissé sur le bord du chemin.

Sur la question des mobilités, nous continuons à développer les trains du quotidien. La rive droite du Rhône a été rouverte depuis quinze mois et c'est un succès.

Les travaux de la ligne Montréjeau Luchon ont commencé la semaine dernière. Pour vous dire à quel point l'agenda est chargé, je n'ai même pas eu le temps d'y aller, vous vous rendez compte que je ne peux pas aller sur mon cher Comminges faire la contrôleuse des travaux en cours, l'ancienne DTP que je suis, je peux vous assurer que c'est un gros effort. Mais l'agenda fait qu'il y a d'autres priorités et comme ils vont durer quelques mois j'aurai le temps d'y aller, avec une réouverture courant 2024, le premier train à hydrogène circulera sur cette voie.

Bien sûr, nous continuons à soutenir les LGV, parce que nous avons besoin d'être connectés plus rapidement. C'est aussi un sujet dont il faudrait que vous ayez toutes et tous conscience. Aujourd'hui, nous avons une création d'emplois en Occitanie qui est très bonne, qui est la meilleure après Île-de-France. C'est absolument indispensable, parce que sur les 42 000 nouveaux habitants, c'est 24 000 actifs que nous accueillons. Il faut tous les ans créer minimum 24 000 emplois pour que le chômage n'augmente pas. Pour que le chômage n'augmente pas en Occitanie, on crée 24 000 emplois. Et pour qu'il baisse, cela veut dire qu'on en crée 26 000 ou 28 000 selon les années.

Pourquoi crée-t-on de l'emploi ? Parce que nous avons des entreprises qui sont existantes, qui sont dynamiques, dans l'aéro qui a repris, dans l'agroalimentaire. Mais aussi parce que nous les soutenons fortement dans leur développement, c'est-à-dire que quand ils ont une idée, on fait en sorte que l'idée passe de projet à réalisation, et parce qu'aussi nous attirons des entreprises. Mais il faut se dire vrai :

quand on est à Toulouse ou à Montpellier ou à Gaillac ou à Foix ou à Perpignan ou à Rodez, comment fait-on pour les attirer alors qu'on est enclavé, alors qu'ils nous disent que Bordeaux est à deux heures de Paris, que Lyon est à deux heures de Paris ?

Cela veut dire que la Région met le double des autres régions. C'est ça la réalité, c'est ça la réalité. Il faut être bien conscient que ce volontarisme politique, avec le contexte international, avec les équilibres qui sont modifiés en matière énergétique, en matière de matériaux, ne va pas pouvoir tout le temps durer. Il faut qu'on ait une desserte qui soit équivalente à celle des autres régions.

Comment a-t-on eu EvoTech par rapport à Lyon ? Il ne faut pas se mentir, c'est parce que s'ils venaient à Toulouse, ils avaient plus d'accompagnement financier. C'est ça le vrai sujet.

Là, on est en train de travailler avec une autre entreprise sur le secteur de la cybersécurité pour qu'elle s'implante à Montpellier. Je l'ai rencontré la semaine dernière à Paris. C'est parce que, bien entendu, la Région va plus aider. Et puis, c'est la question des subventions, la question des outils financiers, en particulier le fonds souverain, et la question aussi d'aider à l'immobilier. Je dis au chef d'entreprise qui aura besoin de locaux plus grands que s'il le souhaite l'agence régionale pourra construire pour son compte, sans qu'il ait à s'occuper des problèmes d'urbanisme, de permis de construire, du suivi de chantier, c'est nous qui le faisons. Après, bien sûr, il a un engagement pour nous payer le loyer, mais c'est ce dispositif clé en main qui les intéresse.

Nous avons absolument besoin d'avoir une connexion qui soit meilleure, parce que, sinon dans 20 ans une chose est certaine, l'Occitanie sera la mare aux canards parce que Bordeaux sera développé et Marseille sera développé. C'est ça la réalité. Nous sommes en compétition avec les autres territoires.

Nous avons besoin aussi de trains du quotidien. Et là aussi, quand j'entends parler de RER et ainsi de suite où tout serait super facile ; déjà le rail ne fonctionne pas tout à fait comme la voiture, c'est un peu plus compliqué, il y a beaucoup plus de contraintes techniques. Mais si on veut des trains du quotidien, il faut avoir des sillons et pour avoir des sillons sur des lignes saturées, il faut avoir des nouvelles voies ferrées.

C'est cela l'enjeu et on a absolument besoin d'avoir une deuxième ligne ferroviaire sur l'aire urbaine toulousaine, parce qu'aujourd'hui elle est complètement saturée jusqu'à Montauban. J'ai beau tordre la SNCF, mais sur ce sujet ils ne peuvent pas y arriver parce que c'est saturé.

Et à celles et à ceux qui disent qu'en aménageant la ligne, on aura plus de trains, c'est un mensonge et je pèse mes mots, c'est un mensonge. C'est un mensonge technique. On ne peut pas rajouter des trains sur la ligne actuelle, même en modernisant avec de la signalisation de dernière génération. On a besoin d'avoir une deuxième ligne ferroviaire. On a besoin aussi d'avoir plus de fret ferroviaire. C'est absolument indispensable.

Ne croyez pas, comme je peux le lire parfois, que les AFNT vont tout résoudre. Les Aménagements ferroviaires du Nord toulousain sont une condition première, mais il y a besoin d'aller au-delà, parce que les aménagements ferroviaires toulousains, c'est 17 kilomètres. Et moi, des RER à 17 kilomètres, je ne sais pas ce que c'est. Un RER va chercher les gens à 50 ou 60 kilomètres, c'est ça la réalité si on veut avoir un vrai report modal, si on veut avoir une vraie politique écologique, c'est ce dont on a besoin, absolument. C'est pourquoi, dans la loi, il est prévu des compensations, parce que, bien entendu que quand on fait des infrastructures de transport, on artificialise ou on imperméabilise. L'imperméabilisation, c'est pour la route, le rail n'imperméabilise pas, je le rappelle. Mais on fait des compensations, c'est-à-dire qu'on travaille pour remettre en naturation des friches industrielles, des friches commerciales. On arrive aussi à reconquérir des terres agricoles sur la friche.

Sur la question des mobilités, nous avons bien entendu besoin aussi de la ligne ferroviaire Montpellier Perpignan, avec la première étape Montpellier Béziers qui permettra de gagner déjà 18 minutes rien que

sur cet axe-là, parce que là nous avons un problème de submersibilité de la voie ferrée. Allez à Perpignan en train, c'est magnifique, vous passez à travers les étangs, c'est splendide. Mais elle est submersible. Nous avons la question du fret ferroviaire, nous avons les autoroutes qui sont complètement engorgées de camions très, très polluants. Nous avons besoin de connecter.

Je rappelle que cette LGV est malheureusement prévue en 2039. Si on a des projets par ailleurs, sur d'autres sujets, j'y reviendrai, comme sur l'eau, il vaut mieux qu'on ait des solutions pour l'eau avant 2039 et il faut les avoir même, je dirais, dans les trois ou quatre prochaines années. Il ne s'agit pas d'opposer les projets, j'aime les formules qui sont opérantes plutôt que percutantes.

Nous allons continuer à travailler sur ces sujets, sur les sujets aussi routiers pour certains territoires qui demandent encore à être désenclavés, et nous allons avoir une grande politique tarifaire que nous allons amplifier, puisqu'à partir du 22 décembre c'est 1 million de jeunes qui vont pouvoir bénéficier de la gratuité. C'est le dispositif +=0 ou Fairtiq. Fairtiq, c'est l'application. Pour les 12-26 ans, à partir du moment où ils font dix trajets dans le mois, soit en cars rouges, soit en trains rouges LiO, ils ont de la gratuité, ce qu'on appelle la gratuité d'usage. C'est ce qui permet le report modal.

À celles et à ceux qui disent également que, sur la moyenne et longue distance, la gratuité est une erreur, non, ce n'est pas une erreur, mais il faut faire la gratuité d'usage, c'est-à-dire pour avoir un vrai report modal, une vraie conséquence positive environnementale, il faut inciter à ce que ce ne soit pas des déplacements occasionnels, mais que ce soit des déplacements réguliers. Et notre jeunesse a une appétence pour ces sujets.

On le voit avec nos enfants ou nos petits-enfants, quand ils nous disent qu'ils vont aller là, tout de suite, nous, en tant que famille, on demande comment ils vont y aller. Ils nous répondent, Blablacar, ils nous répondent le train, ils ont une flexibilité sur les transports, il faut bien le dire, que nous n'avons pas tout à fait. Ils nous forment, c'est une bonne chose.

Ils nous forment, et c'est pour ça qu'on commence par les jeunes, puisqu'on avait déjà mis en place pour les salariés le trajet à 1 € maximum, déduction de la participation employeur, puisqu'en Occitanie nous avons un abonnement qui est à 90 € déduction de 45 €, cela fait 45 €. Le Pass en Occitanie n'est pas, comme en Allemagne, à 49 €, mais il est à 45 €. Et ça, c'est bon pour la planète et pour le pouvoir d'achat.

Les jeunes, c'est l'avis que vous avez donné. On a fait une large concertation, c'est plus de 2 000 jeunes qui ont été concertés et d'ailleurs l'Assemblée nationale a remis un prix à Guillaume DE ALMEIDA CHAVES, qui est notre Conseiller régional délégué à la jeunesse, de par le dispositif de concertation très innovant qu'il a mené. Et les jeunes ont beaucoup demandé de faciliter leur mobilité, mais pas que, ils nous ont également demandé à renforcer le rôle des éco délégués dans les lycées et à avoir aussi plus de soutien pour les précarités menstruelles que connaissent nos jeunes filles. Et nous mettons tout cela en place avec eux.

Nous allons continuer avec le Conseil régional des jeunes qui a été installé récemment, en ayant vraiment un travail sur la laïcité, sur la lutte contre toutes les formes de discrimination et de haine et contre le harcèlement scolaire.

Sur la question de l'eau, nous avons eu la semaine dernière deux journées consacrées à l'eau. Hier, j'avais une audience avec le président de la République, le premier sujet dont je tenais à parler avec lui, c'était la question de l'eau. Monsieur CARRETIER, je vous ai écouté, puisque j'avais au début pensé juste les Pyrénées-Orientales, mais le président régional de la Chambre agriculture m'a dit « mais non, Carole, il faut que tu demandes l'Occitanie », il me l'a dit de façon plus volontaire, mais toujours dans un esprit constructif.

J'ai donc demandé au président de République qu'un Monsieur ou Madame Eau soit nommé auprès du Préfet de Région qui ait une autorité sur l'ensemble des services de l'État et sur l'ensemble des institutions. Parce qu'aujourd'hui c'est ce qui nous manque, c'est un secteur qui est morcelé et où il y a un aspect réglementaire qui est très lourd. Je lui ai demandé un Monsieur ou Madame Eau aux côtés du Préfet de Région, qui a l'autorité sur l'ensemble des structures de l'État, que ce soit services ou institutions.

Je lui ai également demandé qu'il y ait une expérimentation sur un assouplissement réglementaire sur le Re-use, sur la réutilisation des eaux usées, qu'il y ait aussi un allègement administratif sur des procédures de maillage, parce que nous devons mieux mailler nos territoires. Il m'a demandé si j'avais des projets. Je lui ai dit que bien sûr nous avons des projets. Il y a des Conseils départementaux qui en ont, puisque de par les compétences ce sont souvent plutôt les départements qui portent les projets. Il y a aussi des organisations agricoles qui en ont. Et puis, nous, Région, nous avons deux bras armés : le Bas Rhône Languedoc, où déjà on est en train de travailler. Je vois la Présidente de l'Aude la semaine prochaine pour étendre le réseau Aqua Domitia sur l'Aude.

Et puis, nous avons, côté ouest, la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne où le dispositif est différent puisqu'on ne fonctionne pas par tuyaux, mais par réalimentation des cours d'eau.

Nous avons, sur ce secteur ouest de la région, beaucoup de petites retenues collinaires qui ont été faites il y a 50 ans, qui sont envasées, qui sont souvent abandonnées, qui ne sont pas vraiment optimisées. Et nous avons fait un inventaire et on pourrait, en effet, à travers la réalimentation des cours d'eau, faire la remise en état des retenues collinaires. Il y a aussi des projets de petites retenues collinaires dans nos dispositifs, mais, en Occitanie n'ouvrons pas le sujet des méga bassines, il n'y a pas de projet de méga bassines en Occitanie parce que le sol est constitué de façon tout à fait différente. Et puis, il n'y en a pas besoin.

Le vrai travail à faire en Occitanie, c'est en premier qu'on commence à économiser l'eau comme on l'a fait pour l'électricité l'été dernier, chacun et chacune, et pas une filière plus qu'une autre, chacun et chacune. Ensuite les solutions naturelles, les zones humides, et mailler de façon indispensable. Après, pouvoir créer des retenues collinaires, parce que ces retenues collinaires nous permettront, lors de gros épisodes climatiques violents, de garder l'eau et surtout d'empêcher les dégâts aux personnes et aux biens, parce qu'on a aussi ce sujet du ruissellement qui se transforme en inondation dans notre région. On doit pouvoir y travailler de façon forte. Il m'a indiqué qu'il était très intéressé. Il m'a même dit qu'il donnait une suite favorable, donc j'espère que nous aurons dans les prochaines semaines ces éléments en matière d'assouplissement réglementaire et en matière de coordination, pour qu'on puisse être une région expérimentale sur ce sujet.

Voilà un peu les éléments que je voulais porter à votre connaissance, nous y travaillons de façon très forte. Mais sur la question de l'eau il y a de multiples solutions qui sont complémentaires. Il n'y a pas une seule solution qui va tout résoudre. Et en premier, il faut avoir une grande politique de communication sur les gestes citoyens, on doit toutes et tous être plus responsables sur l'eau qui est un bien précieux.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec l'État
tous les pouvoirs
se rejoignent.

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

AdobeStock® ; © ; ®